



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

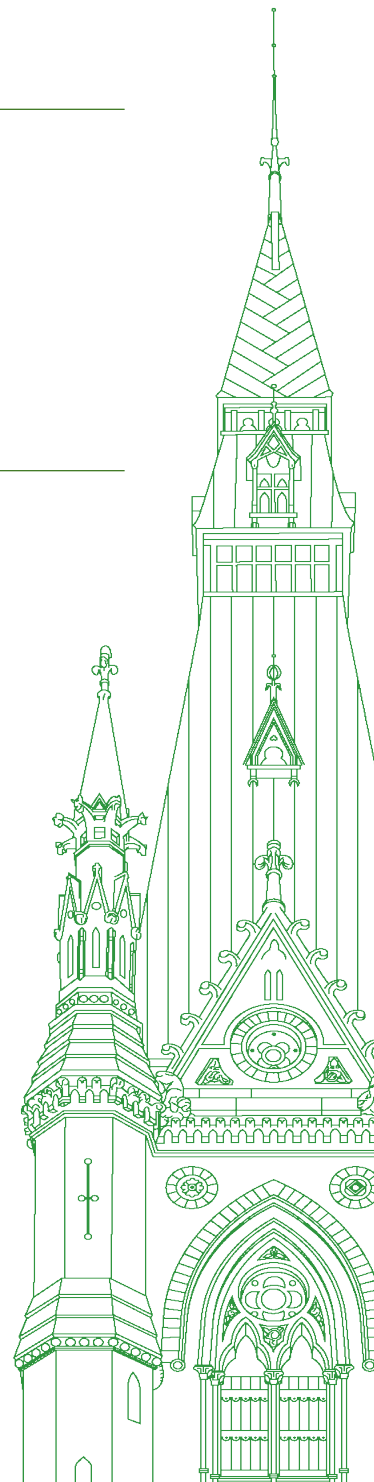
# Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 021**

Le mardi 3 février 2026

Présidente : Lisa Hepfner





## Comité permanent du patrimoine canadien

Le mardi 3 février 2026

• (1105)

[Traduction]

**La présidente (Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.)):** Je déclare la séance ouverte.

Avant d'entendre nos témoins, je tiens à informer les membres que nous avons quelques budgets à approuver pour les prochaines réunions, y compris celle avec le ministre. Le montant demandé est de 500 \$.

Tout le monde est-il d'accord pour approuver ce budget pour la nourriture qui sera servie le jour où le ministre viendra nous parler du Budget supplémentaire des dépenses?

**Des députés:** D'accord.

**La présidente:** Nous avons un autre budget concernant notre étude sur les effets des influenceurs et des contenus des réseaux sociaux sur les enfants et les adolescents. Il s'agit d'une somme de 2 500 \$ affectée à la nourriture servie durant ces séances.

Tout le monde est-il d'accord pour adopter ce budget?

**Des députés:** D'accord.

**La présidente:** La dernière chose que je tiens à mentionner, c'est que nous avons été invités — par l'ambassade d'Israël, je crois — à rencontrer cet après-midi des experts sur l'antisémitisme. Vous avez tous été invités. Je voulais m'assurer que vous aviez tous reçu cette invitation. Les membres du Comité de la justice ont également été conviés à cette rencontre.

Six témoins sont avec nous aujourd'hui pour notre dernière réunion sur les effets des influenceurs et des contenus des réseaux sociaux sur les enfants et les adolescents. Merci à tous de votre présence.

Aujourd'hui, nous accueillons Carol Todd, mère d'Amanda Todd et fondatrice de l'Amanda Todd Legacy Society, qui se joint à nous par vidéoconférence. Nous recevons également, en personne, Maude Bonenfant, professeure titulaire et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en jeu, technologies et société de l'Université du Québec à Montréal, et Guy Desrosiers, président-directeur général de Capsana. Avec nous par vidéoconférence, nous recevons Sara Austin, Zachary Fathally et Josephine Maharaj, d'Enfants d'abord Canada, ainsi que Karen Orser, du Luna Child and Youth Advocacy Centre, et Aimee Berends, du Shalem Mental Health Network, un organisme d'Hamilton, Ontario, que je connais très bien.

Soyez les bienvenus.

Pour commencer, chaque entité représentée dispose de cinq minutes pour nous livrer sa déclaration liminaire. Si vous êtes trois, votre organisation a cinq minutes en tout.

Mme Carol Todd sera la première à parler.

Madame Todd, vous avez cinq minutes pour nous faire part de votre déclaration liminaire.

**Carol Todd (fondatrice et mère, Amanda Todd Legacy Society):** C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous aujourd'hui. Je remercie la présidente et les membres du Comité de m'avoir invitée à le faire.

Je m'appelle Carol Todd. Je suis ici en tant que mère, éducatrice et militante, mais aussi en tant que personne dont la vie a été bouleversée à jamais par les conséquences dévastatrices des préjudices causés en ligne à une jeune personne. Le nom d'Amanda est maintenant connu dans le monde entier et il est désormais associé à la lutte contre la cyberintimidation, la sextorsion, l'exploitation et les troubles mentaux, c'est-à-dire à ces préjudices en ligne dont nous nous apprêtons à discuter.

Lorsque je parle de préjudices en ligne, ce n'est pas une question théorique pour moi. Cela vient d'une expérience vécue qui m'a touchée personnellement et profondément. Je suis une mère qui a été contrainte d'enterrer son enfant à cause de quelque chose qui a commencé sur un écran. Ma fille Amanda était brillante, créative et pleine de possibilités, mais sa vie a été volée par la cruauté de l'exploitation en ligne, le harcèlement incessant et un monde numérique dont la conception ne s'est jamais souciée de sécurité. Son histoire n'est pas seulement un titre de journal ou un récit édifiant. Elle nous rappelle que derrière chaque statistique se cachent un enfant qui avait besoin de protection, une famille qui se croyait à l'abri et un monde qui a encore besoin d'amélioration.

Je vais m'écarter un peu de mon texte écrit, car j'ai beaucoup trop de choses à dire. J'ai assisté aux quatre autres réunions du Comité, et l'une de mes craintes est de ne pas avoir l'occasion de dire ce que j'ai à dire en dehors du script. J'ai soumis mon texte, et je vais le soumettre à nouveau. Vous pouvez le lire et je vous invite à le faire, car il fournit beaucoup de détails ainsi qu'une bonne dose d'empathie et d'émotion.

Ce que je veux dire en dehors du script, c'est ceci. Ma fille est décédée en octobre 2012. En tant que mère et éducatrice en Colombie-Britannique, j'ai passé mon temps à m'assurer de bien comprendre comment les choses se passent dans l'espace numérique. Mon rôle en tant que défenseure, mère et éducatrice est d'assurer la sécurité des autres, et ces autres incluent les enfants, les jeunes, les adultes, les aidants, les personnes âgées, c'est-à-dire tout le monde, quel que soit leur sexe, leur race ou leur identité.

Ce travail est important pour moi en tant que citoyenne canadienne et en tant que personne, car les préjudices en ligne durent depuis bien trop longtemps. Pour Amanda, cela a commencé en 2009. Nous sommes maintenant en 2026, et ces préjudices n'ont pas disparu. Ils se sont aggravés. Lorsque je me présente devant ce gouvernement ou devant une administration publique aux États-Unis ou en Australie, voici ce que je dis: que faisons-nous pour aider les enfants et les citoyens de notre pays?

Nous avons travaillé fort. En 2021 ou 2022, j'ai pris part à une réunion de Patrimoine canadien en Colombie-Britannique, réunion au cours de laquelle nous avons discuté de la sécurité en ligne et des préjudices en ligne. C'était il y a quatre ans. Un autre projet de loi a été présenté et déposé l'année dernière ou l'année précédente, mais, pour quelque raison, il a lui aussi été mis de côté par le Parlement.

Un projet de loi sur la sécurité en ligne — nous aimerions qu'une loi sur la sécurité en ligne soit déposée — et la Loi sur les préjudices en ligne sont de la plus haute importance pour nous tous. Je suis en contact avec de nombreux parents qui ont perdu des enfants ou qui ont survécu à des enfants qui ont subi des traumatismes à cause de préjudices en ligne. Ils ne peuvent pas être ici aujourd'hui, alors je suis ici pour eux. Je leur parle. Je suis en contact avec eux. En tant que collectif de parents, nous affirmons haut et fort que nous avons besoin de meilleures mesures de protection pour nos enfants. Cela inclut le fait de responsabiliser les géants de la technologie et d'inciter notre gouvernement à adopter des lois garantissant la sécurité de nos enfants dans l'environnement où ils grandissent.

Nous ne vivons plus seulement dans un environnement ouvert. Nous vivons dans un monde numérique. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des enfants ont accès à un appareil mobile et sont connectés au WiFi.

• (1110)

En tant qu'éducatrice, je vais à la rencontre des parents. J'enseigne à mes enseignants. Je parle également aux élèves de mon district scolaire. Ils sont environ 40 000. Je sais ce qui se passe dans le monde et pourquoi nous devons faire entendre notre voix.

Comme je l'ai dit, je me suis écartée du script. Je n'ai pas lu mes huit pages. Si je n'ai pas l'occasion de prendre la parole à nouveau, je vous invite à lire ce que j'ai écrit.

**La présidente:** Nous le ferons, madame Todd. Je tiens à vous dire que je pense que personne dans ce pays n'oubliera jamais ce qui est arrivé à Amanda. Cela en dit long sur sa personnalité, que vous avez mentionnée, ainsi que sur votre engagement tout au long de ces années. Je tiens à vous remercier pour ce que vous faites.

Nous passons maintenant à Maude Bonenfant, qui est ici dans cette salle.

[Français]

Vous avez la parole pour cinq minutes.

**Maude Bonenfant (professeure titulaire, Chaire de recherche du Canada en jeu, technologies et société, UQAM, à titre personnel):** Madame la présidente et chers députés, je vous remercie beaucoup de m'avoir invitée.

J'ai eu la chance d'écouter certaines des présentations que vous avez eues. On vous a très bien parlé des pratiques, des usages et des méfaits des médias sociaux, surtout en lien avec leur contenu. Ce sur quoi j'aimerais attirer votre attention aujourd'hui est plus en lien

avec mon expertise, c'est-à-dire l'objet lui-même du modèle économique jusqu'à sa conception, donc le design et ses fonctionnalités.

J'aimerais souligner quatre facettes, la première étant l'importance de comprendre les modèles économiques, parce que c'est par eux qu'on peut agir. Comme vous le savez, on est passé d'un modèle où on achète complètement un produit à un produit offert en tant que service à long terme, mais aussi à un modèle gratuit. Évidemment, le modèle gratuit doit être rentabilisé, et, pour ce faire, il y a trois principaux moyens en lien avec les médias sociaux.

Le premier, c'est la publicité, et elle représente des milliards de dollars. Présentement, il y a toutes sortes de stratégies utilisées pour venir flouter le contenu, au point où on se demande si c'est de la publicité, si c'est un vrai influenceur, si c'est commandité. Voilà déjà un premier problème difficile à cerner, particulièrement pour les jeunes.

Le deuxième, ce sont les microtransactions. Sur certaines plateformes, les influenceurs peuvent inviter leurs admirateurs à leur envoyer de l'argent. Ça peut être de jeunes enfants qui donnent leur argent de poche. Les plateformes vont ensuite se prendre une cote, qui peut aller jusqu'à 50 %. Sur certaines plateformes, comme Roblox, elle peut monter jusqu'à 70 %.

Il y a la marchandisation des données personnelles. Comme vous le savez, il existe un marché des données personnelles, qui sont transitées mondialement. Je voudrais vraiment insister sur ce point, soit la collecte de données personnelles sur les jeunes.

Présentement, une collecte massive de ces données a cours. Nous avons travaillé particulièrement sur les conditions relatives à la protection de la vie privée des applications mobiles, et elles ne respectent pas les lois québécoises, canadiennes et états-uniennes à l'heure actuelle. Il y a toutes sortes de stratégies pour collecter des données, entre autres par des entreprises tierces qui s'installent sur les appareils mobiles en même temps que les médias sociaux, et ces données sont transitées partout sur la planète. Parmi les risques qui sont associés à ça, il y a évidemment le vol d'identité. Il y a également un risque à long terme. Si on commence à collecter des données sur nos enfants quand ils sont petits, sur leurs habitudes de vie et leur milieu de vie, vous pouvez imaginer le profilage qu'on pourra faire plus tard quand ils vont demander des assurances, de l'argent pour une maison ou encore un emploi. Ils pourront se les faire refuser, parce qu'on les aura profilés depuis leur tendre enfance. Avec les probabilités, on va juger qu'on ne peut pas les assurer, par exemple, sans qu'ils en comprennent exactement la raison.

Par ailleurs, il y a présentement des données de géolocalisation qui sont collectées, et on n'en parle pas assez. Dans certains cas, c'est fait de manière complètement illégale, parce qu'on n'est pas censé géolocaliser des enfants, mais il existe différentes manières de le faire. Ces données circulent présentement et peuvent se retrouver dans les mains de prédateurs. Ces derniers peuvent savoir exactement où habitent les enfants, connaître leur école, leurs habitudes de vie et profiter de ces informations pour les approcher sur des plateformes, telles que Roblox ou d'autres médias sociaux. On ne parle pas assez de ça non plus.

À quoi servent ces données dans l'économie de la donnée? Elles servent évidemment à faire du profilage, dans le but de faire de la publicité ciblée. On cible de plus en plus les jeunes en exerçant une pression à la consommation. Ce n'est pas pour rien qu'on dépense des milliards de dollars en publicité, c'est que ça fonctionne. On est capable de manipuler les enfants, les jeunes ainsi que les jeunes adultes dans leur comportement d'achat.

On parle de plus en plus des algorithmes de recommandation. Ces fameux algorithmes deviennent de plus en plus sophistiqués et précis, avec les conséquences que vous connaissez. Il y a donc un enfermement dans du contenu qui va être projeté aux jeunes.

On arrive vraiment à l'étape de l'intelligence artificielle générative, où on n'a même plus besoin de créer du contenu. Ça se fait automatiquement. On parle alors de risques de personnalisation en matière de projection du contenu, un des facteurs de rétention très forts au sein des médias sociaux. Avec l'intelligence artificielle générative, on peut parler d'hyperpersonnalisation, avec tous les risques que ça peut avoir. Avec l'arrivée de l'intelligence artificielle générative, on démultiplie absolument tous les problèmes, trop peu régulés, selon moi, à l'heure actuelle.

• (1115)

Mon troisième point porte sur l'usage de concepts persuasifs pour favoriser ou augmenter la rentabilité de ces plateformes. Ce que ça veut dire, c'est qu'on utilise des stratégies de conception afin d'influencer le comportement des jeunes, et ça fonctionne.

Un des exemples de moyens pour garder la personne connectée est la barre de défilement à l'infini. Le cerveau n'est pas fait pour stocker un tel contenu à l'infini. Il faut qu'il y ait des marques, des pauses et des arrêts. Donc, ce défilement infini joue sur ce biais cognitif.

Un autre exemple est la stimulation de la création de contenu. Ces plateformes ne créent pas de contenu. Ce sont les utilisateurs qui le font, un peu à l'image d'Airbnb ou d'Uber, donc ce sont les usagers qui font le capital des entreprises. Pour encourager à créer du contenu, il y a évidemment le bouton « j'aime », avec tout ce que ça entraîne sur le réseau neuronal de la récompense, notamment la sécrétion de dopamine. On va donc jouer aussi sur cet élément.

Il s'agit aussi de faire revenir les gens sur la plateforme grâce à l'envoi des fameuses notifications, y compris sur des plateformes pour tout-petits.

Il s'agit également de faire dépenser de l'argent grâce à toutes sortes de stratégies, entre autres en facilitant les transactions. On arrive à dépenser avec deux ou trois clics.

Un dernier exemple est évidemment de faire regarder des publicités, y compris aux enfants. Sur ce point, j'aimerais insister sur le fait que, présentement, les interfaces truquées ne sont pas réglementées. Présentement, il est donc possible de truquer des interfaces pour faire faire des actions aux jeunes sans que ce soit vraiment ce qu'ils veulent.

Mon quatrième point porte sur un élément de conception qui a pris de l'ampleur, à savoir la casinification. Ce qui est le plus addictif est évidemment le pari et les jeux de hasard et d'argent. Désormais, ces plateformes utilisent des stratégies reposant là-dessus pour retenir les usagers le plus longtemps possible. De plus, il y a un flou de plus en plus grand entre les jeux vidéo et les jeux de ha-

sard et d'argent, c'est-à-dire que le jeu devient de plus en plus du pari. Des paris d'objets, les bourses d'objets virtuels, sont de plus en plus fréquents, et des influenceurs valorisent cette pratique. Présentement, on valorise le pari auprès des jeunes. Ça se passait autrefois sur la plateforme Twitch, mais puisque ça a été interdit, cette pratique a migré vers Kick, une plateforme où tout est permis. Présentement, on initie les jeunes, parfois des très jeunes, au pari sur ce type de plateforme.

En conclusion, je voudrais dire que les médias sociaux, les jeux vidéo et les écrans ont des effets très positifs. Vous le savez, et on vous l'a dit. Cependant, pour que nos enfants et nos adolescents profitent des effets bénéfiques, il faut légiférer et encadrer tout ça. Si c'est plus sécuritaire en amont, les jeunes se sentiront mieux en aval. Il faut penser à la sécurité incorporée, il faut rendre ces lieux plus sécuritaires dès la conception, donc il faut faire intervenir les entreprises pour qu'elles collaborent avec nous.

• (1120)

**La présidente:** Merci beaucoup.

Nous allons maintenant vous céder la parole, monsieur Guy Desrosiers, pour cinq minutes.

**Guy Desrosiers (président-directeur général, Capsana):** Bonjour, tout le monde. Je vous remercie de l'invitation aujourd'hui.

D'abord, vous avez mon document. Je vais le survoler très rapidement. Nous pouvons nous rassurer: nous ne sommes pas les seuls à vivre cette situation. Tous les pays à travers le monde se questionnent sur ce rééquilibrage, qui est devenu nécessaire, du monde numérique dans nos vies. L'impact n'est pas seulement sur les jeunes. J'insisterai tout au long de ma présentation là-dessus. Nous sommes tous touchés par les effets tant positifs que potentiellement négatifs que peuvent produire sur nous les écrans. Il faut trouver des solutions, d'où l'importance de rééquilibrer la place prise par les écrans. Il n'y a personne à blâmer, sauf l'industrie qui adopte consciemment des stratégies addictives à cause du modèle d'affaires que Mme Bonenfant nous a bien présenté. Mme Bonenfant et moi travaillons d'ailleurs ensemble sur certains sujets.

Les trois pages qui suivent dans mon document vous présentent des données sur les effets sur la santé. Je viens d'une organisation qui est rattachée à l'Institut de cardiologie de Montréal. Nous travaillons en prévention primaire et secondaire des problématiques de santé.

Il est important également de savoir que les jeunes, aujourd'hui, sont bien conscients des méfaits potentiels des écrans. Alors, nous ne sommes pas là pour les blâmer. Il s'agit d'une responsabilité partagée, dont il sera question plus loin. Ce qu'il est important de savoir, c'est que, au cours des trois dernières années, selon une étude très récente publiée à Montréal, les temps d'utilisation d'écrans à des fins de loisirs sont en augmentation dans tous les groupes de la population, pas seulement les jeunes. Je tiens à insister sur le fait qu'on parle ici de l'utilisation à des fins de loisirs.

Il faut également retenir — pour ceux qui me suivent en parcourant le document, c'est au bas de la page 3 —, qu'au-delà de deux heures par jour d'utilisation d'écrans à des fins de loisirs, on constate l'apparition et la progression de problèmes de santé. L'arrivée récente de l'intelligence artificielle, dont Mme Bonenfant vient de nous parler, ne fait qu'empirer les choses, bien sûr. Au bas de la page 4, je vous décris également les méfaits potentiels, que je survole rapidement. Il y a des méfaits potentiels aux points de vue physique, psychologique, social et éducatif. On pourra y revenir si vous le souhaitez.

Je tiens surtout à me concentrer sur cinq grandes recommandations que je me permets de vous faire. D'abord, il faut reconnaître que les écrans sont là pour de bon. Ils sont devenus essentiels à nos vies. Il faut les reconnaître comme une habitude de vie, au même titre que le sommeil, que l'alimentation ou que l'activité physique. Ça va faire partie de nos habitudes de vie. Le problème qu'on a aujourd'hui, c'est qu'on apprend, tout le monde en même temps, à faire face à cette nouvelle habitude de vie. Les parents ont dû l'apprendre, et les enfants l'apprennent en même temps, contrairement aux habitudes de sommeil, par exemple, où nos parents nous ont bien expliqué qu'il faut aller se coucher, qu'il faut dormir, et qu'il faut se lever le matin. Dans le cas des écrans, nous sommes tous en train de les apprivoiser en même temps.

Nous demandons au gouvernement du Canada de combler ce retard en investissant dans la compréhension de cette habitude de vie et dans son analyse à travers le temps, car ça va évoluer. L'industrie évolue tellement vite. Ce qu'on étudiait il y a trois ans relativement aux jeux vidéo, par exemple, est différent aujourd'hui. Dans le cas des réseaux sociaux aussi, c'est différent aujourd'hui d'il y a trois ans.

Je demande également de responsabiliser, mais surtout de soutenir les parents. Mme Todd nous a donné tout à l'heure un exemple éloquent. Je pense que les parents ont besoin d'être soutenus dans cette portion de leur rôle. Selon l'étude de 2022, le défi numéro un des familles, aujourd'hui, c'est la gestion des écrans à la maison.

Ma troisième recommandation est qu'il faut, évidemment dans les limites des champs de compétence de chaque autorité, inciter les milieux éducatifs et de garde à retirer les appareils personnels et les écrans de ces lieux d'éducation et de socialisation que sont les écoles et les milieux de garde.

Ma quatrième recommandation vise à faire mieux connaître des initiatives qui sont pour le moment solides, mais isolées, comme celle que nous avons mise au point il y a quelques années et qui s'appelle PAUSE, mais qui est très incomplète, faute de financement. Le site [pausetonecran.ca](https://www.pausetonecran.ca) s'adresse tant aux parents, aux enfants, aux éducateurs, qu'aux professionnels. Il y a d'autres initiatives, bien sûr. Il n'y a pas que les nôtres, évidemment.

• (1125)

J'aimerais aussi éviter de démoniser les écrans et de stigmatiser les jeunes. Je vous l'ai dit tout à l'heure: il faut voir dans leur ensemble les répercussions sur la santé, l'emploi, l'économie, la culture, l'identité, la démocratie et la politique. Finalement, il faut encadrer l'industrie, cette industrie qui ne veut pas être encadrée et qui se bat partout dans le monde contre toute législation possible. Je pense qu'il faut en reprendre le contrôle, que ce soit par une régie du numérique ou par un autre type d'encadrement, et qu'il faut rendre l'industrie responsable des répercussions qu'elle a, comme tout autre produit dans la société.

Voilà. Merci.

**La présidente:** C'est très intéressant. Merci beaucoup, monsieur Desrosiers

[Traduction]

Nous passons maintenant à Enfants d'abord Canada.

Je ne sais pas qui d'entre vous prendra la parole, mais vous disposez collectivement de cinq minutes pour votre déclaration liminaire.

**Sara Austin (fondatrice et directrice générale, Enfants d'abord Canada):** Bonjour, et merci à la présidente et aux membres du Comité.

Je m'appelle Sara Austin. Je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que fondatrice et directrice générale d'Enfants d'abord Canada, qui défend les droits de huit millions d'enfants. Je suis également la mère d'un adolescent qui a passé ses 15 années d'existence complètement immergé dans l'ère numérique.

Je suis accompagnée de deux jeunes courageux et remarquables, Zachary et Josephine, et nous sommes ici pour vous transmettre un message très simple: nous n'avons pas besoin de nouvelles études et nous n'avons pas besoin de débattre pour savoir si les réseaux sociaux sont un problème pour les enfants. Nous connaissons déjà la réponse. Les preuves sont accablantes et récurrentes.

Chaque jour, des enfants sont exploités sexuellement, manipulés, intimidés, victimes d'extorsion et exposés à des contenus qui nuisent à leur santé mentale et à leur développement à grande échelle. Ces préjudices sont prévisibles et évitables.

Cela fait 1 619 jours que le gouvernement s'est engagé à présenter le projet de loi sur la sécurité en ligne, et les enfants attendent toujours. C'est pour cette raison que nous avons lancé le Compte à rebours pour les enfants, pour rendre ce retard visible, mesurable et impossible à ignorer. Pendant que le Parlement se penche sur la question, les plateformes engrangent des profits, et pendant que les comités débattent, les enfants en paient le prix. Chaque jour de retard coûte aux enfants quelque chose qu'ils ne peuvent pas récupérer: un jour de leur enfance.

Nous avons lancé le Compte à rebours pour les enfants en l'honneur d'enfants comme Amanda Todd, Rehtaeh Parsons, Carson Cleland, Daniel Lints, Harry Burke et bien d'autres qui sont tragiquement décédés à cause de préjudices en ligne. Leur vie était pleine de possibilités, et leur souffrance aurait pu être évitée. Nous citons leurs noms parce que les décisions que vous prenez ont des conséquences bien concrètes.

La solution semble douloureusement évidente pour les parents et les enfants, et nous avons besoin de votre aide. Nous luttons contre une industrie technologique multimilliardaire qui s'oppose à la loi sur la sécurité en ligne parce que ses profits dépendent de l'engagement qu'elle recherche à tout prix.

Oui, on peut raisonnablement se demander quelles chances ont réellement les parents et les enfants dans ce combat du type David contre Goliath. Je vis en Alberta et ici, il y a une chose que l'on apprend rapidement: on ne s'interpose jamais entre une maman ourse et ses petits. Les mamans ourses du Canada ne se laisseront pas faire sans se battre, et je peux vous promettre que les papas ours se battent aussi.

Soyons clairs: il n'y a pas de solution miracle. Aucun projet de loi ne sera jamais parfait et aucune loi ne mettra fin à tous les dangers. Après tout, nous savons que lorsqu'il s'agit de protéger nos enfants, la perfection n'a jamais été la norme. Les ceintures de sécurité ne sont pas parfaites, les lois sur la sécurité alimentaire ne sont pas parfaites et les normes de sécurité des jouets ne sont pas parfaites, mais le Parlement est intervenu lorsque la vie des enfants était en danger.

Nous ne pouvons pas nous permettre une nouvelle impasse partisane. S'il y a une chose sur laquelle vous devriez tous vous entendre, c'est bien la protection de nos enfants. Il ne s'agit pas de censure, il ne s'agit pas de panique morale et il ne s'agit pas de blâmer les parents ou les enfants. C'est une question de responsabilité. Les enfants ne peuvent pas voter. Ils ne siègent pas au conseil des ministres. Ils ne contrôlent pas des algorithmes valant des milliards de dollars.

Aujourd'hui, je vous demande à vous, au premier ministre et à tous les députés de traiter cette question pour ce qu'elle est: une crise qui met en danger la vie des enfants canadiens. Je vous prie instamment de déposer le projet de loi sur la sécurité en ligne et de l'adopter rapidement. Cessez de demander aux enfants d'attendre. Le temps des études est révolu. Il est temps d'agir.

Je vais maintenant céder la parole à Zachary, puis à Josephine.

**Zachary Fathally (membre, Conseil consultatif jeunesse et Parlement des jeunes Canadiens, Enfants d'abord Canada):** Bonjour à tous.

Merci beaucoup, Sara, de nous avoir présentés.

Je m'appelle Zachary et j'ai 12 ans. Je suis ici aujourd'hui en mon nom personnel, certes, mais aussi, en tant que membre du Parlement des jeunes Canadiens, pour parler au nom des enfants à l'échelle du Canada.

Les adultes parlent beaucoup des enfants comme moi, mais on ne nous demande pas souvent ce que l'on ressent réellement en grandissant dans le monde virtuel. Pour ma génération, Internet n'est pas seulement un moyen de passer du temps devant un écran. C'est là que nous apprenons. C'est là que nous jouons. C'est là que nous communiquons avec nos amis. C'est peut-être même là où nous vivons. C'est aussi là où les enfants sont victimes d'intimidation, où ils voient des choses qu'ils ne sont pas prêts à voir et où les erreurs qu'ils pourraient commettre risquent de les suivre pour toujours.

Les adultes nous disent toujours d'être prudents en ligne, mais comment pouvons-nous l'être lorsque les sites Web sont conçus pour nous inciter à continuer de faire défiler les pages, quel qu'en soit le prix? Ce n'est pas un combat équitable, et ce ne devrait pas être à nous de régler cela.

Les enfants n'ont pas besoin d'autres études pour expliquer ce qui est mauvais en ligne. Nous le vivons. C'est notre maison. C'est dans nos téléphones.

Avec l'omniprésence de l'intelligence artificielle, la tâche ne sera pas facile. Il est ahurissant de voir avec quelle facilité de faux contenus peuvent être créés. Imaginez ce que cela peut faire lorsque ces possibilités sont utilisées contre les enfants.

Mon message au Comité et au premier ministre est simple: les enfants ont assez attendu. Adoptez une loi stricte sur la sécurité en ligne. Forcez les entreprises à rendre compte de ce qu'elles font.

Faites en sorte que la sécurité soit la norme, et non un paramètre auquel nous devons voir nous-mêmes.

Merci.

● (1130)

**Josephine Maharaj (membre, Conseil consultatif jeunesse et Parlement des jeunes Canadiens, Enfants d'abord Canada):** Merci, Zachary. Je serai brève.

Je m'appelle Josephine Maharaj et j'ai 17 ans. Je tiens à remercier la présidente et les membres du Comité de me donner cette occasion de m'exprimer.

Les médias sociaux sont un système qui façonne ce que nous voyons, ce que nous pensons de nous-mêmes et ce que nous pensons devoir être, faire et vivre. Ayant atteint l'âge adulte au cours de la dernière décennie, je peux vous affirmer que le simple fait de se déconnecter des réseaux sociaux n'est plus une option viable pour faire face aux risques liés à l'utilisation d'Internet. Internet n'est plus un endroit que nous pouvons quitter. C'est une pierre angulaire de nos vies. L'école, le travail, les amitiés, l'actualité et les loisirs se déroulent désormais en grande partie dans l'espace numérique.

Les mesures actuellement prises pour rendre le monde en ligne plus sécuritaire pour les enfants sont souvent correctives ou insuffisantes. Elles font suite à des tragédies qui auraient pu être évitées et ne sont souvent pas assez vastes pour empêcher que d'autres enfants soient exploités, manipulés ou mis à mal.

Des solutions réfléchies ne peuvent être élaborées que grâce à une collaboration respectueuse et cohérente entre les jeunes et les décideurs politiques, et en tenant les entreprises technologiques responsables des systèmes conçus pour exploiter ceux qui les utilisent.

Je vous remercie de votre attention.

**La présidente:** Nous avons aujourd'hui des témoins très éloquents. Merci.

Nous allons maintenant passer à Karen Orser, du Luna Child and Youth Advocacy Centre.

Vous avez cinq minutes.

**Karen Orser (chef de la direction générale, Luna Child and Youth Advocacy Centre):** Madame la présidente, distingués membres du Comité, bonjour.

Je m'appelle Karen Orser. Je suis chef de la direction générale du Luna Child and Youth Advocacy Centre, situé à Calgary, en Alberta. Je suis également coprésidente des Centres d'appui aux enfants et aux adolescents du Canada, ou CAEA.

Les CAEA offrent une réponse intégrée à la violence faite aux enfants. Cela signifie que lorsque des enfants sont victimes de violence, ces centres, plutôt que de les laisser se débrouiller seuls dans des systèmes publics complexes, se mobilisent pour les encadrer et leur fournir des soins coordonnés. Il importe ici de dire que le modèle des CAEA a récemment été reconnu comme étant une pratique exemplaire aux termes du rapport de l'ombudsman fédéral intitulé *Repenser la justice pour les survivant.e.s de violence sexuelle: une enquête systémique*.

C'est grâce à l'investissement que le ministère de la Justice a consacré à ce modèle que nous regroupons aujourd'hui près de 50 centres de défense des enfants et des adolescents à l'échelle du Canada. Outre cette association nationale, nous avons également récemment créé l'organisme Kindex, qui est le centre national de recherche et de connaissances au service des CAEA.

Nous en sommes aux premières étapes du développement de capacités nationales de collecte de données et nous serons bientôt en mesure de fournir des données nationales très complètes sur la nature et la prévalence de la maltraitance des enfants au Canada. Aujourd'hui, je vais me contenter de vous présenter des statistiques plus générales et certains constats découlant des données dont nous disposons chez Luna.

Je tiens également à préciser que je ne suis pas une experte des réseaux sociaux. Cependant, je suis heureuse de pouvoir vous parler aujourd'hui de la place qu'occupent ces réseaux et la technologie afférente dans les cas de maltraitance d'enfants traités par les CAEA.

Jusqu'ici, la maltraitance facilitée par la technologie était considérée comme un phénomène isolé, distinct de la maltraitance physique. Cependant, nous constatons de plus en plus souvent des recoupements entre les formes de maltraitance en ligne et la maltraitance physique. En raison du mode de fonctionnement des CAEA et, en particulier, de la façon dont les signalements et le triage sont effectués, les cas que nous traitons impliquant les réseaux sociaux et la technologie comptent également des cas de maltraitance physique.

Les CAEA constatent très clairement une augmentation du nombre de dossiers impliquant les technologies et les réseaux sociaux. L'année dernière, un peu plus de 15 % des enfants et des ados qui se sont présentés à Luna avaient subi des abus impliquant un élément en ligne ou basé sur des images. Cela inclut l'appâtage, la prise de photos inappropriées, l'enregistrement d'infractions, la création, le partage et la consommation de matériel pédopornographique, la diffusion de matériel pédopornographique, le chantage sexuel et le matériel pédopornographique généré par l'IA.

Les caractéristiques démographiques des enfants concernés par ces dossiers sont similaires à celles des cas qui ne sont pas liés à Internet, sauf que les enfants visés y sont peut-être légèrement plus âgés. Les jeunes de race blanche et de race noire sont plus nombreux dans les dossiers d'abus basés sur des images, tandis que les jeunes autochtones sont plus nombreux dans les cas impliquant uniquement un contact physique. L'exploitation sexuelle est particulièrement préoccupante, passant de 1 % dans les cas non liés à Internet à 13 % dans les cas impliquant Internet.

Aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur deux domaines liés à la technologie et à la maltraitance des enfants : les dangers concernant l'accès à des contenus préjudiciables et la consultation involontaire de ces contenus, ainsi que l'augmentation et la nature de la maltraitance d'enfants impliquant la technologie.

Nous savons que le visionnement de contenus préjudiciables — tels que des images d'abus sexuels commis sur des enfants ou la pornographie adulte — et l'accès à tels contenus peuvent avoir une incidence négative sur le développement sexuel normatif des jeunes, sur leur compréhension du sexe et de la sexualité ainsi que sur la capacité des jeunes à discerner ce qui est approprié pour leur âge. L'exposition à ces contenus peut encourager la normalisa-

tion de comportements à haut risque ou préjudiciables, ou désensibiliser les enfants à l'égard de ces derniers.

Il existe également un lien avec les comportements sexuels problématiques, ou CSP. Les CSP désignent, chez les enfants de 12 ans et moins, des comportements sexuels inappropriés pour leur âge ou potentiellement préjudiciables pour eux ou pour autrui. Chez Luna, nous avons constaté une augmentation de 40 % des cas de comportements sexuels problématiques en 2025. Le visionnement de pornographie, intentionnel ou non, est un facteur de risque connu pour les CSP. Si nous n'en faisons pas davantage pour empêcher les enfants de visionner des contenus préjudiciables en ligne, les risques de problèmes resteront importants.

Je suis certaine qu'à ce stade-ci de l'étude, le Comité est au fait de ce qu'est la sextorsion, la pédopornographie et le matériel pédopornographique généré par l'IA. J'ai inclus dans mon mémoire quelques statistiques alarmantes sur ces tendances alarmantes et sur l'avancée de ces trois phénomènes. Je vous informe qu'à Luna, rien qu'en 2025, nous avons constaté une augmentation de 34 % des dossiers impliquant de la pédopornographie, ainsi qu'une augmentation des dossiers impliquant du matériel pédopornographique généré par l'IA.

Pour ce qui est des recommandations, il convient d'entrée de jeu de reconnaître que les réseaux sociaux et la technologie ont des répercussions significatives sur le bien-être et le développement des enfants. En ce qui concerne la maltraitance et les abus envers les enfants, je proposerais les mesures suivantes.

Premièrement, il faut renforcer la collaboration et la coordination entre les centres d'appui aux enfants et aux adolescents et les groupes de lutte contre l'exploitation des enfants dans Internet, ou GLEEI. À l'heure actuelle, les CAEA reçoivent certains cas, tandis que les GLEEI en reçoivent beaucoup d'autres, et notre capacité à fournir des services coordonnés et équitables est vraiment limitée.

Deuxièmement, il faut soutenir le partage de renseignements entre les différents secteurs. Il faut appuyer les cadres stratégiques qui permettent un partage de renseignements sécuritaire et respectueux de la vie privée entre la police, les services de protection de l'enfance, les services de santé et les CAEA lorsque la technologie est impliquée dans des cas de maltraitance d'enfants.

Troisièmement, nous devons veiller à ce que les professionnels reçoivent une formation sur les nouvelles dynamiques et fournir une formation spécialisée sur les techniques appropriées à utiliser pour interroger les enfants au sujet de l'utilisation des technologies, de la coercition numérique, du partage d'images et de la manipulation psychologique en ligne.

● (1135)

Quatrièmement, nous devons promouvoir la collecte coordonnée de données à l'échelle du Canada. Les CAEA s'efforcent d'élaborer un ensemble minimal de données, et une uniformisation des données facilitera l'élaboration de politiques, la prévention et la mise en place de protocoles d'intervention clairs.

Enfin, comme beaucoup l'ont dit, il faut collaborer avec les entreprises technologiques et plaider en faveur de dispositifs de protection et d'outils de signalement plus efficaces, ainsi que d'une approche axée sur l'enfant, notamment et par défaut, l'application d'un âge minimum et de dispositifs de protection des renseignements personnels.



Merci d'avoir pris le temps de m'écouter.

**La présidente:** Je vous remercie.

Les témoignages que nous entendons aujourd'hui sont très troublants.

Excusez-moi. Rappelez-moi la signification de l'acronyme CSP que vous avez utilisé?

**Karen Orser:** Pardonnez-moi. L'acronyme CSP signifie « comportement sexuel problématique ».

**La présidente:** Merci.

Enfin, nous allons passer à Aimee Berends, du Shalem Mental Health Network.

Vous avez cinq minutes.

**Aimee Berends (psychothérapeute autorisée, Shalem Mental Health Network):** Merci, madame la présidente.

Merci aux membres du Comité.

Aujourd'hui, j'ai le privilège de témoigner au nom du personnel clinique du Shalem Mental Health Network. Basé à Hamilton, Shalem est un organisme sans but lucratif qui est membre de Family Service Ontario. Nous offrons des services de counseling et de psychothérapie aux personnes, aux couples, aux personnes qui sont en relation et aux familles. Nos clients sont des gens qui viennent nous voir d'eux-mêmes. Nos services sont offerts en ligne et en personne. À Hamilton, Shalem est réputé être un service accessible tant sur le plan financier que sur le plan physique. Des gens de tous les horizons et de tous les milieux peuvent donc se prévaloir d'excellents services thérapeutiques à un prix adapté à leur revenu, une accessibilité rendue possible grâce à l'appui de fondations communautaires et de donateurs.

Chez Shalem, j'interviens en tant que musicothérapeute agréée et psychothérapeute agréée. Le personnel clinique de l'organisme est composé exclusivement de psychothérapeutes agréés, de travailleurs sociaux et de stagiaires. Afin de préparer une déclaration commune pour la séance d'aujourd'hui, j'ai demandé aux membres de mon équipe de me faire part de leurs opinions et de leurs réflexions.

Notre équipe estime de manière générale que les effets des réseaux sociaux sur les enfants, les adolescents et leurs familles sont considérables. Bien entendu, nous avons pu constater auprès de nos clients les avantages qu'apportent ces réseaux. On peut penser par exemple à la réduction de la stigmatisation que provoque le fait d'exposer les enfants et les familles à des récits sur la santé mentale, ainsi qu'aux avantages que procure l'accès gratuit à des ressources psychoéducatives et de santé mentale. Cependant, de nombreuses questions subsistent pour nous, cliniciens. Bien qu'il existe de plus en plus de preuves de l'efficacité des approches cliniques et des lignes directrices adressées aux familles, le cadre pratique a encore du retard à rattraper.

Nous voyons des familles essayer de comprendre si l'utilisation des réseaux sociaux par leur enfant est problématique et ce qu'elles peuvent faire pour favoriser le développement de ce dernier. Les enfants doivent apprendre à ralentir, à réfléchir et à se contrôler. Or, lorsqu'ils sont bombardés de contenus sans pouvoir vraiment modérer leur exposition, ils tentent de s'adapter, mais passent à côté d'occasions de mettre en pratique leur capacité de contrôle. C'est ce que nous constatons.

Les renseignements incomplets ou erronés compliquent la vie des familles. Nous observons des familles qui ont du mal à donner un sens au flot d'informations provenant de sites et de sources qui prétendent utiliser la science empirique, mais dont les méthodes manquent leur cible. Nous voyons souvent des clients s'autodiagnostiquer et se découvrir des troubles ou des maladies mentales qui ont ensuite une incidence sur leurs attentes en matière de thérapie et de traitement, ainsi que sur eux-mêmes et leur entourage. Nous voyons également des familles faire de leur mieux pour s'occuper de leurs enfants, mais qui donnent des conseils possiblement erronés basés sur des renseignements glanés sur les réseaux sociaux.

Nous constatons des écarts entre les parents et les enfants, ainsi que des lacunes dans la sensibilisation des parents. Nous voyons des parents qui ne sont pas au courant des activités en ligne de leurs enfants ou qui ne comprennent pas les conséquences d'une utilisation non surveillée. À l'inverse, nous voyons des parents qui sont conscients des risques, voire hyperconscients, mais qui ont très peu de notions sur la meilleure façon de protéger leurs enfants avec les décisions particulières qu'ils prennent au jour le jour.

De façon générale, les parents semblent sensibles au coût social de la non-utilisation. Les parents peuvent également avoir du mal à limiter leur propre utilisation des réseaux sociaux. Nous entendons parler de familles préoccupées par le temps passé en famille, à tel point que les parents choisissent parfois d'utiliser les réseaux sociaux comme moyen de créer des liens avec leurs enfants. Un clinicien a rapporté avoir vu des familles utiliser les réseaux sociaux pour apaiser des enfants et des adolescents neurodivergents.

En ce qui concerne les recommandations, voici ce que nous proposons.

Les conversations sur les réseaux sociaux au sein des familles présentent certaines similitudes avec d'autres domaines dans lesquels les parents enseignent à leurs enfants la prudence et le bon sens, et les préparent à devenir de plus en plus indépendants. Cependant, l'utilisation problématique des réseaux sociaux s'accompagne de phénomènes particuliers qui requièrent notre attention. Par exemple, les définitions de la visibilité et de la vie privée ont été réécrites. L'appartenance sociale est également complètement différente de ce qu'elle était quant à la façon de nous faire des amis, d'appartenir à une communauté et de résoudre les conflits.

Les contenus perdurent et ils sont difficiles à effacer. Pour certains, le public n'est pas indulgent. Un gazouillis ou une publication sur Instagram est hypervisible, mais le contexte de ce qui se passe y est réduit, les frontières y sont brouillées et l'objet mis en ligne nécessite une gestion constante pour que soit bien encadrée la perception de l'histoire racontée. Les familles doivent apprendre à avoir des conversations ouvertes sur ces sujets et à guider leurs enfants de manière appropriée.

Nous avons besoin de lignes directrices plus claires pour définir le continuum entre l'utilisation et la non-utilisation. Des études longitudinales seraient on ne peut plus utiles pour comparer les répercussions à long terme sur les jeunes au fil du temps.

Les activités d'un jeune peuvent avoir un coût réel, dont il a été question aujourd'hui, notamment en cas d'abus, de cyberharcèlement, de problèmes d'image corporelle, de dépression, etc. Cependant, les plateformes de réseaux sociaux sont également utilisées par les adultes pour trouver des occasions d'emploi et développer leur réseau professionnel. Par conséquent, le fait de recommander aux adolescents de ne pas les utiliser pourrait se répercuter sur leur employabilité future. Il serait très utile d'aider les parents, les enseignants et les thérapeutes qui guident ces enfants à modérer leur utilisation ou à recourir à des pratiques de déconnexion.

Pour protéger nos jeunes, il faut que tous les acteurs prennent leurs responsabilités. Les réseaux sociaux sont l'un des nombreux facteurs qui perturbent le sommeil, raccourcissent la durée d'attention, limitent les compétences sociales lors des rencontres en personne, aggravent l'anxiété, créent des habitudes de dépendance et perpétuent les comportements d'intimidation, les préoccupations liées à l'image corporelle et les comparaisons sociales négatives.

● (1140)

Nous avons besoin de mesures de prévention et de sensibilisation provenant de sources diverses. Les familles ont besoin d'aide. Les parents ont besoin de soutien. Les résultats de la recherche doivent être traduits en une information facile à comprendre pour que les parents canadiens moyens puissent les utiliser dès aujourd'hui.

Merci.

**La présidente:** Merci.

Nous allons maintenant passer aux questions des membres du Comité.

[Français]

Monsieur Généreux, vous avez la parole pour six minutes.

**Bernard Généreux (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Katawiskomik—Témiscouata, PCC):** Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins. C'est vraiment très intéressant.

Monsieur Desrosiers et madame Bonenfant, je vais avoir 64 ans bientôt. Je me rappelle que, lorsque j'avais 5, 6, 7 ou 8 ans, je regardais *Bobino*, *Sol et Gobelet* et compagnie. Quand je revenais de l'école, je me rappelle que j'étais devant un écran de 16 heures jusqu'à 18 heures. C'était mon temps d'écran.

Vous parlez des écrans de loisirs. Évidemment, ces écrans sont aujourd'hui ceux des téléphones et des tablettes. À l'époque, l'écran, c'était une télévision en noir et blanc, devenue en couleur. Nous passions du temps d'écran devant ces appareils, à l'époque. C'est encore le cas aujourd'hui, mais les télévisions sont rendues 80 pouces de large.

Je fais maintenant référence au temps passé devant un écran, parce que je pense que votre organisation parle aussi du bien-être, de la santé physique, particulièrement. Évidemment, à partir du moment où on est devant un écran, on bouge beaucoup moins.

Par rapport à il y a 50 ou 60 ans, le temps passé devant des écrans, aujourd'hui, est différent. Dans les chiffres que vous avez mentionnés tantôt, vous parliez d'une moyenne de deux heures devant des écrans. C'est une donnée généralisée. Ce n'est pas nécessairement pour les enfants, mais pour la population en général.

En matière de contenu, la qualité de ce que nous pouvons retrouver aujourd'hui sur les écrans, c'est pas mal plus menaçant, poten-

tiellement, que ce que nous avions à l'époque. Il faut bien se comprendre. Tout ce contenu change la vie des gens.

Selon vous, y a-t-il une relation à faire entre le temps passé devant les écrans et l'interface du contenu? Je vous pose la question aux deux, parce que vous semblez travailler ensemble. Je parle de la qualité de ce que nous avions, à l'époque: entendons-nous bien, *Bobino*, ce n'est pas l'intelligence artificielle d'aujourd'hui. C'est beaucoup moins menaçant.

Je vous laisse répondre.

● (1145)

**Guy Desrosiers:** Peut-être que vous avez connu des télévisions un peu similaires aux miennes. La télévision de mon père était un gros meuble. Je ne pouvais pas l'apporter à la salle de bain, dans ma chambre ou dehors, pour faire semblant d'aller jouer au soccer. Je ne pouvais pas m'installer dans un coin pour continuer à regarder les réseaux sociaux, à jouer à des jeux vidéo ou à regarder du contenu diffusé en continu. C'est sûr que l'appareil et les stratégies qui s'y cachent sont bien différents de cette époque.

Maintenant, le temps n'est qu'un des trois éléments dont je parle à la page 3 de mon document, dans le sous-titre. Nous devons tenir compte à la fois du temps, du moment ou du lieu d'usage et du type de contenu consulté. La combinaison de ces trois éléments va nous permettre d'évaluer les bienfaits et les méfaits potentiels d'un usage. C'est un peu plus complexe.

J'ai bien sûr parlé du temps d'écran, parce que les études portent beaucoup sur cela. Quand nous regardons l'étude de la Direction régionale de santé publique de Montréal sur les méfaits potentiels du temps d'écran, nous remarquons que dès que nous doublons le temps passé devant un écran, soit que nous passons de deux à quatre heures, des problèmes de sommeil apparaissent, parce que c'est souvent du temps emprunté. On l'emprunte à un bon sommeil. On l'emprunte à l'activité physique, à la sortie en plein air.

Quand nous examinons les données sur le sommeil insuffisant, nous remarquons que près de la moitié des jeunes disent avoir un sommeil insuffisant, aujourd'hui. L'insatisfaction de la vie double. Elle passe à 24 % lorsque nous dépassons quatre heures de consommation.

Évidemment, nous sommes obligés dans des études de nous donner des balises mesurables, et le temps en est une, parce que le reste n'est pas toujours facile à mesurer.

**Bernard Généreux:** Madame Bonenfant, voulez-vous ajouter quelque chose?

**Maude Bonenfant:** J'ajouterais que, quand vous écoutiez vos émissions à la télévision, quand vous étiez jeune, c'était très lent. Le rythme était lent, et on était à une certaine distance de l'écran. Aujourd'hui, et c'est démontré, il y a vraiment une accélération des images. Ça va extrêmement vite. On surstimule l'enfant, l'ado avec des images très rapides. Déjà là, il y a une différence.

De plus, c'est interactif. On fait faire des choses aux ados. On les fait cliquer. Il y a toutes sortes de stratégies pour mettre de la pression, surtout pour qu'ils regardent de la publicité. Il y a énormément de publicités dans les médias sociaux, même si les enfants ne s'en rendent pas nécessairement compte, avec le phénomène du déballage vidéo, entre autres. Ils regardent d'autres jeunes utiliser des produits, déballer des produits. Ils pensent écouter des petits bonhommes, mais, en fait, c'est de la publicité.

Ce sont tous ces éléments qui viennent interférer avec le sain développement des jeunes.

**Bernard Généreux:** Je vais poursuivre rapidement.

Au Québec, comme vous le savez, on a maintenant interdit l'usage du téléphone à l'école.

**Guy Desrosiers:** Oui, nous étions à la commission spéciale sur les impacts des écrans, tous les deux.

**Bernard Généreux:** Oui.

Je pense que ça a été bien reçu de façon générale, même chez les jeunes. Je pense que les jeunes se sont rendu compte à quel point ils ne se parlaient plus entre eux, qu'ils se textaient alors qu'ils étaient assis les uns à côté des autres.

L'interaction humaine est donc fort importante à l'intérieur de ça. Je pense qu'avec les témoignages que nous avons entendus aujourd'hui, ça démontre que des changements peuvent être faits de façon respectueuse en matière de protection de la vie privée, de l'utilisation ou de la capacité d'utilisation des médias sociaux, et ainsi de suite, auprès des jeunes, particulièrement.

Croyez-vous qu'on devrait étendre ça à l'ensemble du Canada? Le principe qui a été appliqué au Québec est, je pense, fort apprécié.

• (1150)

**Guy Desrosiers:** Oui, tout à fait.

C'est l'une de mes recommandations, d'ailleurs, dans le monde de l'enseignement et de la garde aussi.

Il n'est pas normal, par exemple, que, dans un milieu de garde, on expose l'enfant de manière passive à une vidéo pendant une heure pour garder la paix ou pour ne pas animer ou stimuler l'enfant.

Selon moi, c'est une recommandation forte, en effet.

**Bernard Généreux:** Merci.

Madame la présidente, ai-je encore du temps?

**La présidente:** Non, votre temps de parole est écoulé, monsieur Généreux. Merci.

Monsieur Al Soud, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

**Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Merci à vous tous de votre présence.

Je voudrais commencer en évoquant une conversation que j'ai eue avec un parent de ma circonscription peu avant notre retour à la Chambre. Nous sommes arrivés à la conclusion suivante: il s'agit de veiller à ce que les jeunes soient prêts lorsqu'ils accèdent à ces réseaux.

Je laisse cette question ouverte à tous ceux qui souhaitent intervenir, mais madame Berends, j'ai noté que vous avez mentionné l'importance d'avoir entre autres choses des compétences en matière de contrôle. Que signifie pour les jeunes le fait d'accéder à ces espaces lorsqu'ils sont prêts? Selon vous, qu'est-ce qui est essentiel pour assurer cette préparation?

**Aimee Berends:** Vous voulez dire en particulier pour ce qui est du contrôle?

**Fares Al Soud:** Oui.

**Aimee Berends:** Cela a beaucoup à voir avec vos stimuli sensoriels. Il est presque impossible de prêter attention à ce qui se passe à l'intérieur de vous si votre environnement sollicite votre cerveau à un rythme beaucoup trop élevé pour que vous puissiez y prêter attention.

Bien que je ne fasse pas de recherches à ce sujet, je constate que les enfants ont beaucoup de mal à se recentrer sur eux-mêmes en raison des nombreuses stimulations présentes dans leur environnement. Même lorsqu'ils rentrent chez eux, cela ne s'arrête pas. Quand j'allais à l'école, on rentrait chez soi et c'était tout, à moins que quelqu'un ne vous appelle, peut-être. Pour eux, cela ne s'arrête jamais. La notion d'espace intime n'est plus la même.

**Fares Al Soud:** Il y a la question de la préparation aux réseaux sociaux. Est-ce la même chose pour tout le monde ici, pour tous nos témoins?

Je vois Mme Orser et Mme Austin qui lèvent la main.

**Karen Orser:** Il est très important de ne pas faire porter toute la responsabilité de la préparation par les enfants et les parents. Nous devons reconnaître la réalité du développement cérébral chez les adolescents et son incidence sur l'impulsivité et la prise de décisions. Chez Luna, nous voyons régulièrement des dossiers où de jeunes garçons — eux, en particulier — ont été invités à envoyer une photo. Il ne leur a fallu que quelques secondes pour accepter et s'exécuter, ce qui, malheureusement, a eu d'énormes conséquences.

Je pense que nous devons vraiment tenir compte du développement du cerveau avant de faire porter la responsabilité de la préparation par les enfants et les parents. Nous devons nous focaliser sur l'accès à ces images.

**Fares Al Soud:** Madame Austin, allez-y.

**Sara Austin:** Je tiens à faire écho à ce que Mme Orser vient de dire.

Le développement du cerveau est un élément important, mais même les adultes, dont le cerveau est pleinement développé, ne devraient pas être exposés à la plupart des contenus préjudiciables que nous voyons chaque jour. Il faut imposer à l'industrie technologique une obligation importante de protection par défaut et un devoir de diligence envers tous les Canadiens, mais en particulier envers nos enfants et nos ados.

De nos jours, les enfants sont exposés quotidiennement à des contenus extrêmement explicites, à de la haine en ligne et à des contenus à caractère sexuel. Je pourrais continuer longtemps. Vous avez vraisemblablement entendu les témoignages de nombreux témoins à ce sujet.

Comme Karen l'a dit et comme je vais le répéter, nous devons soulager les enfants et les parents de ce fardeau et le faire porter par les plateformes numériques. Il faut responsabiliser ces dernières.

**Fares Al Soud:** Merci à tous.

À propos de la responsabilité qui incombe à l'industrie technologique, disons que c'est quelque chose qui est revenu à maintes reprises au cours de la présente étude. M. Desrosiers l'a déjà mentionné. Il s'agit de l'idée que les pays décident d'aller de l'avant avec une exigence d'âge minimum pour les réseaux sociaux. J'ai entendu des parents de ma circonscription, ainsi que plusieurs témoins ici au Comité, dire que nous devrions envisager la même chose. Parallèlement, d'autres — et j'utilise ici le terme « autres » de manière vague — ont indiqué qu'il était possible de concevoir des réseaux sociaux adaptés à l'âge des utilisateurs. Je pense qu'ils font référence à un « accès progressif ».

Que pensez-vous de l'idée que les réseaux sociaux tentent de créer des espaces plus sécuritaires pour les enfants? Existe-t-il un monde où cela protégerait suffisamment les enfants dans les environnements en ligne?

[Français]

**Maude Bonenfant:** Puis-je me permettre de répondre?

Je pense que, si on y va vraiment selon le principe de sécurité incorporée et qu'on pense donc, en amont, la conception de ces plateformes pour qu'elles soient basées sur la science et sur les stades de développement de l'enfant et de l'adolescent, qu'elles soient respectueuses de sa vie privée, si la conception tient compte d'un certain nombre de paramètres comme ceux-ci en interdisant certaines pratiques comme, par exemple, certaines utilisations de l'intelligence artificielle générative, on peut arriver à avoir des espaces qui peuvent être sains pour les enfants en reproduisant un peu une cour d'école où ils peuvent socialiser, échanger, discuter de jeux et d'autres choses.

Ce sont des lieux où il peut aussi y avoir des effets très positifs dans leur développement, si ces lieux sont sécuritaires et si un encadrement est fait autour de la pratique, c'est-à-dire si on ne laisse pas l'enfant y jouer toute la journée, qu'un temps maximal de jeu est fixé et que ce soit fait graduellement.

Je travaille principalement sur les jeux vidéo. J'encourage les parents à prendre une tablette et à faire jouer leur enfant, dès l'âge de trois ans, à un jeu approprié pendant 10 à 15 minutes, puis à éteindre la tablette pour ensuite la mettre ailleurs et sortir des crayons, des livres ou autre chose. Comme ça, l'enfant s'habitue à ce que l'écran soit une des activités parmi d'autres dans son univers, et pas quelque chose de très désirable, parce que c'est interdit ou bien parce qu'il est laissé à lui-même.

Je pense que donc qu'il est possible d'avoir des espaces sains, mais il faut vraiment agir auprès de l'industrie, parce qu'elle fait actuellement des milliards de dollars au détriment de la santé de nos enfants. Donc, s'il n'y a pas de loi ou d'encadrement pour vraiment baliser la conception des plateformes, on n'y arrivera pas avec les plateformes actuelles. Voilà pourquoi l'Australie a agi de manière aussi radicale.

• (1155)

**Fares Al Soud:** Merci beaucoup.

[Traduction]

Madame Todd, nous vous écoutons.

**Carol Todd:** Je voudrais parler de l'encadrement restrictif des réseaux sociaux ou de l'interdiction d'accès à ces derniers dont le Canada et d'autres pays ont discuté. Il s'agit de mon opinion et la mienne uniquement.

Si nous voulons encourager et mettre en place des restrictions ou une interdiction en ce qui concerne les réseaux sociaux au Canada, nous devons nous assurer qu'il existe des dispositifs de sécurité pour les surveiller et en assurer l'application. La surveillance est un élément important de la loi sur la sécurité en ligne que le gouvernement souhaite adopter. À défaut de cette surveillance, qui va veiller à ce que les acteurs de l'industrie fassent les choses correctement?

Je voudrais que tous les membres du Comité fassent une recherche sur Google après la présente séance pour se renseigner sur le procès qui se déroule actuellement à Los Angeles, aux États-Unis. Il porte sur la surveillance numérique des entreprises de réseaux sociaux et sur ce qu'elles font et ne font pas. Ce qu'elles ne font pas, c'est mettre en place des mesures de protection pour les enfants.

Je tiens également à préciser qu'il existe une grande différence... En Colombie-Britannique, nous avons une restriction sur les téléphones portables dans toutes nos écoles, mais elle peut être interprétée différemment selon le point de vue où l'on se place. Il y a une grande différence entre le temps passé devant un écran à des fins récréatives et celui passé devant un écran à des fins éducatives. Beaucoup de parents à qui je parle s'interrogent sur l'utilisation des ordinateurs portables par leurs enfants pour faire leurs... [difficultés techniques] Le fait d'apprendre à faire des recherches est une compétence utile dans la vie. Le fait d'apprendre à diffuser de l'information de manière appropriée est une compétence utile dans la vie. Lorsque les jeunes adultes entrent sur le marché du travail ou poursuivent des études postsecondaires, ces compétences revêtent une importance capitale.

**La présidente:** Merci, madame Todd. Nous avons épuisé le temps alloué à cette série de questions. Je m'excuse de vous interrompre.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour six minutes.

**Martin Champoux (Drummond, BQ):** Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Quand nous avons commencé cette étude, nous avions probablement tous des idées préconçues. Nous avions tous des opinions sur la question des écrans, sur l'exposition des jeunes, des enfants et des adolescents aux influenceurs et aux réseaux sociaux. En cours d'étude, à force d'entendre des témoins venir partager leur expertise, nous évoluons.

Monsieur Desrosiers et madame Bonenfant, vous avez probablement une approche qui se ressemble à certains niveaux. Je trouve ça rassurant. Vous avez une approche rassurante. On n'est pas dans la culpabilisation, l'accusation et l'ignorance, mais, au contraire, dans une approche beaucoup plus encourageante.

Nous savons que nous devons composer avec les écrans, les médias sociaux et cet univers. Nous sentons que vous n'êtes pas là pour nous mettre de la pression pour réglementer ou encadrer de façon rigide, mais davantage pour parler d'éducation, comprendre que ces outils vont nous servir aussi et qu'ils ne sont pas que négatifs.

Nous l'avons entendu aussi, un petit peu plus tôt dans le cadre de cette étude, de la part d'autres témoins. Ils ont dit de faire attention, parce que les réseaux sociaux ne sont pas que négatifs. Autrement dit, il y a moyen de tirer beaucoup de positif de cela. D'ailleurs, j'invite tout le monde à aller consulter le site [pausetonecran.com](http://pausetonecran.com) de M. Desrosiers, parce qu'il est vraiment intéressant. La première page dit: « Pour un usage des écrans qui nous fait du bien. » On est complètement dans un autre discours. Je trouve ça rafraîchissant et intéressant.

Par contre, il y a encore beaucoup de résistance. Il y a encore beaucoup d'appels au boycottage, d'appels à une réglementation rigide pour les enfants. Plus ça va, plus je me demande s'il s'agit d'une bonne approche. Vous alimentez un petit peu ma réflexion en disant peut-être que non et qu'au contraire, on doit peut-être y aller de façon progressive avec plus d'encadrement et d'éducation, et beaucoup plus de vigilance.

J'aimerais vous entendre parler un petit peu de ce mouvement mondial qui tend plus à interdire l'usage et l'accès aux réseaux sociaux, notamment en Australie pour les moins de 16 ans. En France, ils viennent de voter à 130 contre 21 — ce qui est quand même un vote assez majoritaire — pour l'interdiction aux moins de 15 ans des réseaux sociaux. Est-ce une bonne approche?

Comme le disait tantôt Mme Berends, ne se prive-t-on pas d'une occasion de faire de la littérature numérique et de mieux préparer les jeunes à accéder à cet univers?

J'aimerais vous entendre en parler un petit peu, parce que c'est pas mal dans vos champs de compétence.

• (1200)

**Guy Desrosiers:** Mon organisation, mes collègues et mon comité d'experts sur le sujet prônent davantage le développement de l'autocontrôle. Il est fait au cours des étapes de la vie, c'est-à-dire du développement de l'enfant. Tout à l'heure, on parlait des familles, des enfants et des lignes directrices en quelque sorte. Une personne qui a trois enfants me dira que le deuxième n'est pas comme le premier et se questionnera à savoir d'où vient le troisième, parce qu'il est tout aussi différent. C'est vraiment dans cette optique qu'il faut bien comprendre le phénomène, et qu'on est capable d'agir.

C'est tout aussi vrai chez les jeunes. Nous avons des comités composés de jeunes, nous leur parlons beaucoup et nous faisons des études auprès d'eux. Ils nous disent qu'ils sont très conscients de la situation, mais ils ont de la difficulté. La solution est très attrayante, comme nous en a parlé Mme Bonenfant, puisque des milliards de dollars sont investis pour les rendre de plus en plus attrayantes, et ce, à cause du modèle d'affaires.

Cependant, ils nous disent aussi que leurs parents leur disent de lâcher leur écran, mais ils sont toujours sur leurs écrans. C'est tout à fait la réalité. C'est pour ça que je dis qu'il s'agit plus d'une action de société. On doit tous reprendre le contrôle des écrans et revoir cet équilibre.

Pour moi, l'interdiction est impossible, parce que ces écrans sont là pour de bon. D'ailleurs, il faut normalement avoir 13 ans pour utiliser les réseaux sociaux, mais les jeunes âgés de 11 ans le font déjà. On ne peut alors pas se fier à l'industrie. Si on ne la contrôle pas, elle va nous contrôler, et c'est ce qui arrive. Ça explique l'importance d'implanter de saines habitudes numériques, en quelque sorte, comme on l'a fait avec les habitudes de vie. Quand on parle

« de saines habitudes de vie », je n'aime pas vraiment cette expression, parce qu'elle laisse sous-entendre que les experts savent ce qui est bon pour les gens. Il s'agit des habitudes de vie qui leur font du bien, et c'est la même chose pour les habitudes numériques. Je pense que ça se développe, alors il faut un certain équilibre.

Je vous ai parlé des recommandations de la Société canadienne de physiologie de l'exercice, qui parle des 24 heures qui nous font du bien. C'est alors composé de plus que de sommeil.

**Martin Champoux:** Je suis content que vous fassiez référence aux 24 heures, puisqu'il y a aussi un mouvement en France, qui a été d'ailleurs inspiré par un Québécois à la base. Il suggérait de se priver de télé pendant un bout de temps. On a transféré ça vers les habitudes d'écran qu'on a maintenant, soit les écrans de nos appareils numériques. Dix jours sans écrans, est-ce quelque chose de réalisable?

Dans mon cas, je peux vous dire que, chez nous, si je dis aux enfants que nous allons passer 10 jours sans écrans, je me fais arracher la tête. C'est fini.

**Guy Desrosiers:** L'abstinence et l'interdiction dans d'autres domaines d'activité n'ont jamais fonctionné. Les études sont assez claires là-dessus. Il faut cependant faire une pause pour y réfléchir. De notre côté, par notre initiative PAUSE, nous proposons une pause et le défi 24h PAUSE. Réfléchir à la place que les écrans prennent dans nos vies pendant ne serait-ce que 24 heures, une journée, est déjà très éducatif et formateur.

**Martin Champoux:** J'aurais plus de chance avec une pause de 24 heures qu'avec une pause de 10 jours. Ça, je peux vous le confirmer.

À ce stade-ci, est-on déjà capable de démontrer certains effets sur la santé physique? On sait qu'il y a aussi des questions psychologiques et mentales qu'on est capable de lier assez directement, mais, selon vos observations, est-on déjà capable de voir les effets des écrans sur la santé physique des jeunes aujourd'hui?

**Guy Desrosiers:** Il y a des études assez solides sur l'augmentation de la sédentarité et l'effet sur le sommeil. Il y a une triade qui comprend la sédentarité, le sommeil et l'obésité, le surpoids. Sur le plan de la santé oculaire, on a constaté l'accélération de la myopie et l'assèchement de la rétine de l'œil. Il y a évidemment les troubles musculosquelettiques qui concernent le tunnel carpien, le cou, les épaules et les trapèzes.

De plus en plus d'études sont faites, mais, encore une fois, il n'y a pas de lien causal. Il faut se rappeler que ce sont des liens qu'on fait, parce que c'est complexe de définir des liens causaux. Par ailleurs, je vous invite à lire une étude qui a été faite en Autriche, précisément sur les heures d'écran dans un groupe universitaire. Il y a un groupe témoin, avec un temps d'écrans de moins de deux heures par jour, et un autre groupe, avec un temps d'écrans de plus de quatre heures par jour. La différence est assez impressionnante.

• (1205)

**Martin Champoux:** Merci.

[Traduction]

**La présidente:** Je donne maintenant la parole à M. Waugh, pour cinq minutes.

**Kevin Waugh (Saskatoon-Sud, PCC):** Merci, madame la présidente.

Bienvenue à tous au sein de notre comité.

Le Parlement a étudié cette question sous toutes ses coutures. Nous avons commencé en 2022. Nous avons continué en 2023, 2024 et 2025. Nous tournons en rond. Je ne sais pas si c'est parce que le gouvernement libéral n'a rien fait au Parlement. Nous étudions ce sujet depuis maintenant cinq ans. Le comité du patrimoine s'est penché deux fois sur cette question depuis que je suis ici. Nous n'avons fait aucun progrès. Soyons honnêtes. Aucune politique fédérale n'a permis de réaliser le moindre progrès.

Vous avez tous accepté de venir ici aujourd'hui, et je vous en remercie. Il est possible que vos contributions d'aujourd'hui finissent sur une étagère et que nous ne les revoyions jamais. Je ne le sais pas. Je vous le dis en toute honnêteté, car je constate que les études sont renvoyées au comité de la condition féminine, au comité du patrimoine ou à d'autres comités, et que rien n'est fait. Nous étudions sans cesse la même chose. C'est frustrant en tant que parent. C'est frustrant en tant que grand-parent. Puis nous entendons ce témoignage.

Madame Austin, merci d'avoir partagé le Compte à rebours pour les enfants.

Zach, je vais te demander, puisque tu as 12 ans, de nous parler du temps que tu passes devant les écrans et de la façon dont tu gères cela. Merci d'être venu partager ton expérience aujourd'hui.

Tu as 12 ans. D'autres études ont été menées, et nous avons mentionné que les enfants de 14 ans et moins ne pourraient pas passer de temps devant un écran. J'aimerais simplement connaître ton avis à ce sujet, puisque tu as 12 ans. Quand as-tu commencé à utiliser un téléphone ou à aller sur Internet? J'aimerais que tu nous parles de ton expérience.

**Zachary Fathally:** Vous m'avez posé la question, et j'ai reçu mon téléphone à 12 ans.

Vous avez dit qu'on devrait les interdire aux moins de 14 ans. Est-ce exact?

**Kevin Waugh:** C'est ce que disent les rumeurs, oui.

**Zachary Fathally:** Je ne pense pas qu'une interdiction serait réellement efficace, car les enfants peuvent toujours trouver des solutions de contournement, et si vous interdisez quelque chose, ils risquent de protester. C'est la première chose. Deuxièmement, je ne pense pas qu'ils iront dehors. Ils dormiront toute la journée et manqueront probablement l'école. Vous pourriez trouver — comment dire? — un règlement pour que les enfants ne passent pas autant de temps devant leurs écrans. Je ne sais pas comment l'expliquer.

**Kevin Waugh:** Tu viens de dire que tu es en ligne à l'âge de 12 ans. Tu as 12 ans aujourd'hui. Puis-je te demander de quels systèmes de soutien tu disposes si tu vois quelque chose qui te met mal à l'aise? Que fais-tu dans ces situations? De quel type de soutien disposes-tu, Zach?

**Zachary Fathally:** Qu'est-ce qu'un système de soutien?

**Kevin Waugh:** C'est la première année que tu es en ligne. Si tu vois quelque chose sur ton écran qui te met mal à l'aise, en parles-tu à tes parents? Qui vas-tu voir lorsque tu vois quelque chose qui te met mal à l'aise ou qui te fait dire « Je me pose des questions »? Que fais-tu dans ce cas?

**Zachary Fathally:** En général, je vais voir mes parents, sinon je passe à autre chose ou je le signale.

**Kevin Waugh:** À qui le signales-tu?

**Zachary Fathally:** Je le signale au site Web sur lequel je me trouve. Par exemple, si je suis sur YouTube et que je vois quelque chose qui me met mal à l'aise, je le signale, si je pense que ce contenu pourrait également mettre d'autres personnes de mon âge mal à l'aise.

● (1210)

**Kevin Waugh:** As-tu déjà reçu une réponse après avoir signalé quelque chose, ou as-tu déjà signalé quelque chose?

**Zachary Fathally:** Oui, j'ai déjà signalé quelque chose.

**Kevin Waugh:** Est-ce qu'ils t'ont répondu?

**Zachary Fathally:** Que voulez-vous dire? Vous me demandez s'ils m'ont renvoyé le signalement?

**Kevin Waugh:** Oui. Ont-ils donné suite au signalement du contenu qui t'avait mis mal à l'aise? Tu viens de dire que tu avais signalé quelque chose. Cette organisation t'a-t-elle répondu?

**Zachary Fathally:** En général, ils me répondent par courriel.

**Kevin Waugh:** Que disent-ils? Peux-tu me le dire? J'aimerais savoir ce que dit le courriel.

**Zachary Fathally:** YouTube répond: « Merci de nous avoir signalé ce problème. Nous allons l'examiner, bla bla bla. » Puis il vous remercie et mentionne votre nom, donc « Zachary ».

**Kevin Waugh:** Merci de nous en avoir fait part. Je pense que nous tous autour de cette table avons le sentiment que lorsque tu signales quelque chose, ton signalement tombe dans un trou sans fond et n'aboutit jamais. Que font-ils à ce sujet? C'est un aspect de la loi sur les préjudices en ligne sur lequel nous devons nous concentrer. Tu en as un peu parlé.

Je vais...

**La présidente:** Merci, monsieur Waugh.

**Kevin Waugh:** J'ai terminé. Merci beaucoup.

**La présidente:** Madame Sonia Sidhu, bienvenue au comité du patrimoine. Je suis ravie de vous voir ici aujourd'hui.

Vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

**Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Merci à tous les témoins pour leurs précieuses contributions.

Mes pensées vont à tous les enfants qui ont tragiquement perdu la vie à cause des préjudices en ligne.

Madame Todd, merci pour votre engagement. Je sais que nous nous sommes rencontrées au comité de la condition féminine, mais je tiens réellement à vous remercier pour ce que vous accomplissez en tant que mère et éducatrice.

Ma question s'adresse à vous. Lorsque vous dites que les entreprises technologiques spécialisées dans les réseaux sociaux doivent assumer leurs responsabilités, que pensez-vous que nous devons faire? Vous avez parlé des écoles de Colombie-Britannique et des restrictions qu'elles imposent à l'utilisation des téléphones portables par les enfants. Pensez-vous que ces restrictions sont importantes? Si oui, à partir de quel âge, et que devons-nous faire à cet égard?

**Carol Todd:** En Colombie-Britannique, la restriction s'applique aux écoles, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Elle concerne les appareils mobiles personnels.

Dans mon district scolaire, qui est le troisième district scolaire de Colombie-Britannique en taille, dans nos écoles primaires et secondaires, l'interdiction s'applique de la première à la dernière sonnerie. Les enfants ne doivent pas apporter leurs appareils; ceux-ci doivent être rangés dans les casiers ou laissés à la maison. Vous direz que les enfants du primaire, les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année, ne devraient pas avoir d'appareil électronique. Toutefois, environ 62 % des enfants de huit ans et plus possèdent un appareil mobile à usage personnel. Les chiffres sont en hausse; les enfants les reçoivent très jeunes.

Au secondaire, nous enseignons la littératie numérique. Toutes les écoles de mon district scolaire proposent un cours de littératie numérique aux élèves de 9<sup>e</sup> année. Nous leur parlons des comportements de cyberviolence — les restrictions sociales, émotionnelles, physiologiques, etc. — pour qu'ils en prennent conscience. Mon rôle consiste à sensibiliser les enseignants et les parents à ce sujet. Je pense que c'est une bonne chose.

Je tiens simplement à préciser que, bien que l'Australie ait interdit les réseaux sociaux, les enfants continuent de passer du temps devant leurs écrans. L'interdiction ne concerne que dix applications. Certaines des applications qui sont encore autorisées sont des applications de communication. Ce sont celles qui créent l'effet de cyberintimidation, l'effet prédateur des agresseurs qui sévissent sur Internet. C'est pourquoi nous devons vraiment réfléchir à ce que sont les réseaux sociaux.

Il ne s'agit pas d'une restriction des appareils pour tous les enfants de moins de 14 ans, ou de moins de 16 ans en Australie. Seules dix applications ont été interdites. Je tenais simplement à clarifier ce point.

Je m'excuse d'avoir pris votre temps pour le faire.

**Sonia Sidhu:** Merci.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Orser, du Luna Child and Youth Advocacy Centre. Merci de gérer 50 centres pour enfants.

Ma question porte sur les données nationales. Comment les plateformes de réseaux sociaux recueillent-elles et utilisent-elles actuellement les données des enfants, et quels risques cette pratique pose-t-elle pour leur bien-être et leur vie privée?

**Karen Orser:** Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question. La base de données nationale à laquelle je faisais référence... Les 50 centres de défense des droits des enfants et des jeunes ont créé une base de données minimale liée à ce que nous observons dans les centres et à la maltraitance des enfants. Elle ne porte pas sur la manière dont les entreprises technologiques recueillent et utilisent les données des enfants. Je faisais référence à la manière dont nous espérons recueillir plus de données nationales sur la prévalence de la maltraitance des enfants.

• (1215)

**Sonia Sidhu:** Du point de vue d'un centre de défense des droits des enfants et des jeunes, de quelle façon les médias sociaux, y compris le contenu des influenceurs, ont-ils contribué à des cas d'exploitation ou de préjudice émotionnel envers des enfants?

**Karen Orser:** Je me ferai un plaisir de vous fournir plus de renseignements, mais les centres constatent chaque année une augmentation significative du nombre de dossiers liés à des éléments en ligne, à la pornographie juvénile et à la cyberintimidation, en particulier lorsqu'il y a un chevauchement entre les contacts établis au

moyen d'applications et les abus commis en personne. Il s'agit là de tendances inquiétantes pour les centres de défense des droits des enfants, et pour nous tous.

**Sonia Sidhu:** Merci.

Ma prochaine question s'adresse au Shalem Mental Health Network.

Madame Berends, d'un point de vue clinique, quels sont les problèmes de santé mentale que vous observez en lien avec les influenceurs des réseaux sociaux, notamment en ce qui concerne l'anxiété, la dépression ou les troubles liés à l'image corporelle?

**Aimee Berends:** Shalem ne recueille pas ce type de données, et ce, pour plusieurs raisons, mais je sais que nous disposons de nombreuses recherches à ce sujet. Il existe des chiffres, mais je ne peux pas les fournir au nom de Shalem. Notre priorité est plutôt de savoir s'il serait possible de mettre en place une politique, une législation ou tout autre dispositif permettant de réduire les préjudices. Toute mesure visant à réduire les préjudices serait la bienvenue.

**La présidente:** Merci.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Martin Champoux:** On va faire vite.

Merci, madame la présidente.

Je poursuis avec vous, monsieur Desrosiers. Une de vos recommandations est d'encadrer l'industrie. C'est quelque chose que plusieurs tentent de faire avec un succès plutôt limité jusqu'à maintenant. Ce n'est pas juste ici, au Québec et au Canada, mais partout dans le monde. Ça va devenir essentiel. Comment fait-on pour encadrer l'industrie, pour légiférer, alors qu'on a de l'obstruction systématique de la part de ces géants de l'industrie, qui sont tout-puissants et très influents auprès des gouvernements les plus puissants? Il suffit de regarder ce qui se passe aux États-Unis.

**Guy Desrosiers:** Je pense qu'il faut essayer de travailler avec les ordres de gouvernement qui ont déjà entamé le travail. L'Union européenne a commencé ce travail, et je pense qu'elle a établi des bases assez intéressantes. L'Australie est également un peu à l'avant-garde dans ce domaine. Seul, on voit que c'est très difficile. On l'a vu avec les médias de l'information, par exemple, qui ont été bannis. Quoi qu'il en soit, j'y crois. Il ne faut pas oublier l'intelligence artificielle qui, aujourd'hui, est derrière l'ensemble de ces solutions. Je vous invite à vous informer sur l'initiative LoiZéro de Yoshua Bengio, qui est mondiale. Je pense qu'il faut être ensemble là-dedans, parce que, seuls, nous ne serons pas capables de faire face à ces géants.

**Martin Champoux:** C'est effectivement mon avis. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que disait tantôt mon collègue M. Waugh sur le fait que les études qu'on fait ici ne mènent à rien.

Il y a eu effectivement des élections qui ont fait que certaines de nos initiatives législatives sont mortes au Feuilleton, mais il n'en reste pas moins que nous avons été beaucoup trop lents à réagir à ce phénomène, qui était quand même assez prévisible. Est-il encore temps? Y a-t-il encore de la place pour l'optimisme? Il est difficile de le savoir. Est-ce encore possible? Faut-il qu'on mette des restrictions sévères, comme certains le proposent, le temps de mettre en place un cadre réglementaire, de reprendre le contrôle, si on veut? Y a-t-il moyen de faire le tout à partir d'où nous sommes maintenant et de réussir à mettre en place quelque chose d'efficace?

**Maude Bonenfant:** Il faut faire quelque chose. Il faut mettre en place une législation. On ne peut plus laisser aller les entreprises comme ça. On a vu ce que ça donne. Aujourd'hui, on a les connaissances pour agir de manière très précise. Oui, on peut restreindre la rentabilité, c'est-à-dire que ces géants ne pourraient plus faire des milliards de dollars sur le dos de nos jeunes, mais sans faire tomber le modèle économique non plus. Il pourrait y avoir des barrières pour venir restreindre certaines pratiques. Là, on pourrait agir sur plusieurs plans. On pourrait agir dès les bases de données. On pourrait contrôler la manière dont les bases de données sont organisées, la manière dont les algorithmes fonctionnent, la structure du design et le type d'accès. Tout ça pourrait mis en place de manière très précise. Les entreprises pourraient continuer à avoir un certain modèle économique, mais avec une réduction des méfaits. On parlait des responsabilités individuelles précédemment, mais je pense que le balancier n'est plus du côté des individus, des jeunes, qui répondent très bien aux dispositifs, soit dit en passant. Là, il est du côté des entreprises. Il faut les réglementer.

• (1220)

**Martin Champoux:** Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente?

**La présidente:** Le temps est déjà écoulé depuis une minute.

[Traduction]

Monsieur Diotte, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

**Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC):** Merci, madame la présidente, et merci à tous d'être ici.

Je perds ma voix. J'espère que je vais tenir cinq minutes.

Nous entendons parler des effets des influenceurs et des réseaux sociaux sur les enfants. Nous avons entendu parler du harcèlement, qui est effroyable, ainsi que de la pornographie explicite et du chantage sexuel. Nous avons entendu des choses terribles.

Nous savons que cette question a été étudiée sous toutes les coutures. Je crois que cela fait plus de 1 600 jours que nous avons eu le premier débat sur la loi relative aux préjudices en ligne. J'aimerais donc que nous parlions des solutions immédiates et que chacun de vous me dise ce que les grandes entreprises technologiques doivent faire dès aujourd'hui pour mettre fin aux préjudices causés aux enfants.

Nous pourrions peut-être commencer par Aimee Berends, puis toute autre personne souhaitant intervenir sur cette question pourra prendre la parole.

**Aimee Berends:** Je pense vraiment que cette question dépasse mes compétences, je vais donc laisser quelqu'un d'autre y répondre.

[Français]

**Maude Bonenfant:** Ce qu'on peut faire très rapidement, c'est intervenir sur certains éléments du dispositif, donc tout ce qui est plus susceptible de créer une dépendance. On pourrait intervenir sur la conception elle-même.

J'ai parlé précédemment des interfaces truquées, qui devraient être réglementées pour interdire ce genre de pratiques. Ensuite, on pourrait aussi agir sur le plan des bases de données. Si ces images apparaissent, c'est qu'elles sont dans les bases de données. Il y aurait moyen d'établir un cadre qui réglementerait à la fois l'algorithme et la base de données sur le contenu qui est projeté. On pourrait aussi intervenir sur le plan de la mise en réseau entre les individus eux-mêmes, donc entre les jeunes, là aussi pour essayer de mettre certains freins à certaines pratiques et indiquer plus clairement les contenus promotionnels. Il y a certains efforts qui sont faits de ce côté, mais on pourrait agir de manière encore plus énergique.

Il y a donc vraiment une panoplie de mesures qu'on pourrait mettre en place. M. Desrosiers a parlé précédemment de l'Europe, qui a mis en place certaines règles qui sont mises en œuvre présentement et dont on pourrait s'inspirer. Si on agit de manière planétaire pour réglementer ces entreprises, elles n'auront pas le choix de se conformer à une certaine législation, ne serait-ce qu'en matière de protection de la vie privée.

[Traduction]

**Kerry Diotte:** Merci.

Madame Austin, souhaitez-vous répondre?

**Sara Austin:** Merci.

Nous espérons depuis deux décennies que l'industrie technologique prenne les mesures nécessaires, mais elle s'est révélée indigne de confiance. Ces entreprises ne le feront pas de leur plein gré. Actuellement, aux États-Unis, toutes les grandes plateformes technologiques font l'objet de poursuites judiciaires de grande envergure. Carol Todd et d'autres familles au Canada y participent. De toute évidence, l'industrie technologique ne le fera pas volontairement. Nous devons légiférer et lui imposer des règles strictes afin qu'elle agisse et fasse ce qui est juste pour nos enfants et pour tous les Canadiens.

Nous avons recommandé plusieurs éléments clés à inclure dans une loi sur la sécurité en ligne. Nous avons recommandé plusieurs éléments clés pour une loi sur la sécurité en ligne: un devoir de diligence; des obligations claires et exécutoires pour les plateformes afin de prévenir les préjudices prévisibles aux enfants; et une surveillance publique indépendante assurée par un organisme de réglementation fort et indépendant, doté de pouvoirs d'exécution et de capacités techniques réels, et agissant en toute transparence et avec autorité.

Nous recommandons la mise en place de mesures de protection des jeunes dès la conception. Nous devons adopter une conception adaptée à l'âge, avec des limites sur les fonctionnalités addictives, des paramètres par défaut pertinents pour les mineurs et des mesures de protection contre les abus facilités par l'intelligence artificielle. Un autre élément essentiel est l'accès aux données pour la recherche d'intérêt public, afin que le Canada puisse réellement mesurer les préjudices et assurer le respect de la loi.



Enfin, nous souhaitons que les systèmes d'intelligence artificielle soient pris en compte. Nous ne pouvons pas nous contenter de réglementer les réseaux sociaux; nous devons examiner les systèmes d'intelligence artificielle dans l'ensemble du paysage numérique dans lequel vivent les enfants et veiller à ce que les systèmes d'intelligence artificielle, qu'il s'agisse de robots conversationnels ou d'autres fonctions qui exploitent nos enfants et leur nuisent, soient tenus de rendre des comptes.

• (1225)

**Kerry Diotte:** Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir? Nous avons entendu de très bons témoignages.

**La présidente:** Vous avez 30 secondes.

**Kerry Diotte:** Peut-être Mme Todd.

**Carol Todd:** Je peux intervenir. Je peux toujours intervenir.

Ces plateformes de réseaux sociaux sont un modèle commercial pour les géants du Web. Elles ont des algorithmes qui ne ciblent pas seulement nos enfants, mais aussi les adultes. Combien de fois avez-vous vu des adultes faire défiler leur écran pendant des heures? Si l'on se penche sur les sciences cognitives et la neuroplasticité du cerveau, tout ce que nous voyons et observons s'imprime dans notre cerveau. Nous ne pouvons pas l'ignorer. Ce que nos enfants voient leur cause des préjudices à certains égards.

J'enseigne la technologie. Je ne suis pas contre la technologie. Je pense que nous devons instaurer des réglementations afin de garantir la sécurité. C'est ce que nous faisons pour la sécurité automobile, pour les produits homologués par l'Association canadienne de normalisation que nous utilisons dans nos foyers, et pour nous assurer, en tant que parents et grands-parents, que les aires de jeux sont sûres pour nos enfants. Cette aire de jeux numérique ne fait actuellement pas l'objet de la surveillance nécessaire pour assurer la sécurité de nos enfants. C'est pourquoi j'implore le gouvernement...

Je ne veux pas que nos témoignages restent dans les tiroirs. Il s'agit de ma cinquième comparution devant un comité permanent. J'ai probablement rencontré certains d'entre vous au sein d'autres comités permanents devant lesquels j'ai témoigné. À chaque fois, je demande la même chose: « S'il vous plaît, agissez. Nous n'agissons pas. Nous produisons des mots. Nous rédigeons des mémoires. Nous créons du contenu qui est stocké quelque part. »

Il est temps d'agir, dès maintenant, au sein de ce comité. Nous devons faire quelque chose. Si nous ne faisons rien, nous perdrons d'autres enfants, adolescents et jeunes adultes canadiens à cause des préjudices en ligne.

**La présidente:** Merci.

Madame Royer, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Zoe Royer (Port Moody—Coquitlam, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Nous avons aujourd'hui un groupe de témoins extraordinaire.

J'aimerais commencer par souligner la profonde perte que vous avez subie, madame Todd, avec le décès de votre fille Amanda. Je pense qu'elle venait d'avoir 15 ans. Ce drame s'est produit dans notre communauté. Je sais que la communauté a pleuré la mort tragique d'Amanda, à l'époque et pendant de nombreuses années. Je tiens réellement à saluer votre courage. Vous avez transformé cette perte immense en action militante et éducative.

Étant donné que vous enseignez dans le district scolaire 43, celui de Coquitlam, et que vous soutenez des enfants, pourriez-vous nous parler un peu des outils de prévention que nous pourrions mettre en place? J'aimerais réellement approfondir cette question avec vous. Vous avez quatre minutes.

**Carol Todd:** Dans cet espace, nous avons parlé de restrictions. Nous avons parlé d'interdictions. Nous avons parlé des grandes entreprises technologiques et de ce qu'elles peuvent faire, mais cela ne suffit pas. Nous avons également besoin d'éduquer les gens et de les sensibiliser à ces enjeux. Nous devons parler à nos parents, à nos aidants familiaux, à nos enfants et à nos élèves. Ce processus doit être continu. Je suis allée dans des salles de classe de différentes régions du Canada, et les enseignants m'ont demandé s'ils devaient enseigner ces concepts pendant une semaine seulement. Non, la sécurité en ligne, le monde numérique et tout ce qui s'y rapporte doivent être enseignés pendant les 10 mois de l'année scolaire.

Nous affirmons parfois que cela ne devrait pas être la responsabilité des parents, mais ils doivent également être sensibilisés à ces enjeux et informés à ce sujet afin de pouvoir aborder ces questions avec leurs enfants, que ce soit à la table de salle à manger, dans la voiture en les conduisant à leur entraînement de soccer ou sur le canapé en regardant ensemble la télévision, ce qui est de plus en plus courant.

Nous sommes également en train de créer une génération analogique. J'ai entendu parler de nombreux jeunes qui ont déclaré vouloir faire une pause en ce qui concerne le temps qu'ils passent devant leurs écrans parce qu'ils en ont tout simplement assez. Par contre, les adolescents de 13, 14 et 15 ans n'en ont pas assez, car c'est une nouveauté pour eux. Si on met en œuvre une interdiction, une restriction ou peu importe comment on appelle cette mesure, je ne veux pas que cette interdiction ou cette restriction transmette à une partie de la population le message selon lequel il n'est plus nécessaire d'enseigner ces concepts parce que les enfants n'ont pas accès à ces médias. Nous devons continuer d'enseigner ces concepts parce que cela fait partie du dialogue.

On ne jette pas un enfant dans une piscine sans lui avoir fait suivre des cours de natation. On ne donne pas les clés de la voiture à ses enfants sans leur avoir fait suivre des cours de conduite. Nous devons nous assurer que nos enfants connaissent les règles, savent comment jouer en toute sécurité et, surtout, savent où aller s'ils ont besoin d'aide. Quand quelque chose ne va pas, bon nombre de jeunes gardent cela pour eux. Ils ne veulent pas que d'autres l'apprennent.

Vous, les membres du Comité, étiez-vous au courant de la nouvelle que j'ai apprise à l'automne dernier? Sécurité publique Canada organise une exposition itinérante interactive sur les dangers d'Internet. C'est une exposition avec laquelle les enfants peuvent interagir. Des modèles technologiques diffusent des vidéos, et les enfants peuvent interagir avec les écrans et s'exprimer. L'exposition est destinée à des groupes de 30 enfants qui fréquentent l'école. À l'heure actuelle, l'exposition est à Ottawa. Elle sera présentée dans certaines écoles francophones de cette ville. Je vous demande instamment d'assister à cette exposition — et j'ai un contact à Sécurité publique Canada si quelqu'un souhaite joindre une personne-ressource à ce sujet.

Ce qui me dérange, c'est que beaucoup d'argent a été investi dans la création de cette exposition itinérante interactive, mais elle n'est restée en Colombie-Britannique que huit semaines l'automne dernier. Avant cela, elle n'était restée que huit semaines en Nouvelle-Écosse. J'ai demandé au ministère de la Sécurité publique où elle se trouvait le reste du temps, et j'ai appris qu'elle se trouvait dans un entrepôt.

C'est un outil de prévention que je trouve génial. Cette exposition est excellente. C'est un lieu d'apprentissage qui devrait être présent dans toutes les provinces afin que les enfants puissent le voir. Il aborde le cyberharcèlement, la sécurité en ligne, l'exploitation et la sextorsion. Ce sont des sujets auxquels nous voulons exposer nos enfants, mais nous avons du mal à le faire, car c'est une conversation très compliquée à avoir.

Je n'ai pas rencontré beaucoup d'enseignants ou de parents qui acceptent volontiers d'aborder ce sujet ou de discuter de la traite des personnes, de l'exploitation ou de la sextorsion. Nos enfants ne sont pas au courant de ces dangers, mais ils devraient l'être. Ils doivent en être informés dans un langage clair et simple.

Je pense avoir utilisé mes quatre minutes.

Merci, madame Royer.

• (1230)

**La présidente:** Vous avez parlé pendant exactement quatre minutes. Il est toujours utile de vous entendre, madame Todd.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Thomas pendant cinq minutes.

**Rachael Thomas (Lethbridge, PCC):** Je remercie infiniment toutes les personnes dans la salle de s'être jointes à nous aujourd'hui.

J'adresse ma première question à Mme Austin.

Madame Austin, vous avez notamment évoqué le projet de loi C-63 qui a été présenté précédemment, et vous avez fait part de certaines préoccupations que vous aviez à son sujet. Bien sûr, ce projet de loi n'est plus à l'ordre du jour. Il est mort au Feuilleton lorsque nous sommes entrés en période électorale au printemps dernier. Cependant, le gouvernement parle maintenant de présenter un nouveau projet de loi.

Le projet de loi C-63 a fait l'objet de nombreuses critiques, mais il comportait également plusieurs aspects très positifs. Alors que le gouvernement s'apprête à mettre au point cette mesure législative, je me demande si vous souhaitez souligner les éléments qui doivent absolument en faire partie et ceux qui doivent absolument en être exclus ou être traités différemment.

**Sara Austin:** Madame Thomas, je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer à ce sujet, et je vous remercie de votre soutien et de votre engagement continu en faveur de l'amplification des voix des enfants et des jeunes et de la protection de nos enfants.

Comme vous le savez, l'organisme Les enfants d'abord Canada s'est associé à de nombreux experts de renom, notamment l'Association médicale canadienne, la Société canadienne de pédiatrie, des hôpitaux pour enfants comme SickKids, CHEO et le McMaster Children's Hospital, des experts en technologie et en santé mentale, et bien d'autres encore. Nous convenons tous de l'importance d'adopter une loi sur la sécurité en ligne et du fait que l'interdiction

d'utiliser les médias sociaux ne suffira pas à résoudre ce problème. Nous avons besoin d'une loi rigoureuse à cet égard.

Parmi les éléments efficaces du projet de loi C-63, déposé l'année dernière, figurait notamment l'obligation de diligence, c'est-à-dire l'obligation claire et exécutoire pour les plateformes de prévenir les préjudices prévisibles. Le projet de loi comprenait également des éléments importants concernant une surveillance publique indépendante, ainsi qu'un organisme de réglementation indépendant doté de réels pouvoirs d'exécution, de capacités techniques, de transparence et d'autorité. Ce sont là des éléments importants qui doivent être conservés dans le nouveau projet de loi qui sera déposé.

J'ai déjà parlé de...

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, mais les interprètes ont un peu de mal à vous suivre, madame Austin.

**Sara Austin:** Je suis désolée. Je parle rapidement, mais je vais ralentir mon débit.

**La présidente:** Pourriez-vous abaisser le bras de votre microphone? Abaissez ce bras, et ralentissez un peu.

**Sara Austin:** Fort bien.

**La présidente:** Je vais vous accorder un peu plus de temps.

**Sara Austin:** Merci.

D'autres éléments importants concernent la protection délibérée des jeunes, c'est-à-dire des éléments de la conception adaptés à l'âge, la limitation des fonctionnalités qui engendre une dépendance, des paramètres par défaut pertinents pour les mineurs et des mesures de protection contre les abus liés à l'intelligence artificielle. Ce sont là des éléments vraiment importants.

Ce qui manquait dans le projet de loi précédent concernait les systèmes d'IA. Nous avons vu apparaître tant de choses ces derniers mois, voire ces dernières semaines, concernant les préjudices causés aux enfants par l'IA. C'est un aspect important à prendre en compte dans le nouveau projet de loi qui sera présenté. Le projet de loi précédent comportait des aspects controversés, notamment des préoccupations relatives à la limitation de la liberté d'expression. Il est évident que ces aspects doivent être abandonnés. Nous devons abandonner ce qui ne fonctionnait pas ou ce qui suscitait des inquiétudes importantes et nous concentrer vraiment sur les mesures qui sont les plus importantes.

Là encore, j'exhorte tous les députés à travailler ensemble, quelle que soit leur allégeance politique. Nous avons besoin que les esprits les plus brillants collaborent. Nous avons vu des députés de tous les partis fédéraux tenter de présenter des projets de loi en ce sens. Par exemple, la députée Rempel Garner a déposé son propre projet de loi. Par conséquent, nous avons vraiment besoin que tout le monde travaille ensemble, dans l'intérêt de nos enfants, afin de trouver une solution qui convienne à tous les Canadiens.

• (1235)

**Rachael Thomas:** Je suis désolée. Je sais que cela faisait beaucoup de choses à dire d'un seul coup, mais je vous suis très reconnaissante de l'avoir fait. Vos propos nous seront très utiles pour aller de l'avant et pour réfléchir à la suite à donner aux audiences relatives au rapport.

Vous avez également formulé des observations au sujet des récents développements relatifs à X et à l'utilisation de Grok, ainsi qu'au sujet de l'incidence qu'ils ont eue sur toutes les personnes touchées par une utilisation abusive de cet outil d'IA. Les enfants sont particulièrement vulnérables à cet égard. Pourriez-vous nous faire part de vos observations à ce sujet?

**Sara Austin:** Ces dernières semaines, nous avons assisté à une véritable escalade des préjudices causés par l'IA. Grok en est l'exemple le plus notable, en ce sens que nous avons vu X être utilisé comme une plateforme visant à amplifier les préjudices, en particulier à l'encontre des femmes et des enfants. J'estime que ces préjudices ont duré beaucoup trop longtemps, et l'entreprise en tirait profit.

Il s'agit là de torts flagrants. Bien que notre gouvernement n'ait pas pris clairement position à cet égard, nous avons vu les gouvernements du Royaume-Uni et d'autres pays se mobiliser et adopter des positions claires à ce sujet. Le Canada doit être un leader dans ce domaine, et non un retardataire.

L'IA n'est pas seulement présent sur les médias sociaux ou sur X. Grok est présent dans les voitures Tesla. Nous en avons vu des exemples. Des enfants sont assis dans la voiture familiale et interagissent avec Grok, qui est automatiquement téléchargé dans une voiture Tesla, et des enfants ont subi des torts en raison de ces interactions. Comme vous le savez, Grok incite les enfants à partager des photos sur lesquelles ils sont nus, bon sang. Je veux dire, le degré de préjudice auquel nos enfants sont exposés est absurde.

Nous ne pouvons pas envisager de réglementer les préjudices causés uniquement par les médias sociaux. Nous devons examiner l'ensemble du paysage numérique auquel nos enfants sont exposés, c'est-à-dire dans les véhicules familiaux, sur les ordinateurs portatifs de l'école, sur leurs téléphones et sur tous les appareils numériques auxquels ils ont accès. Nous avons besoin d'une loi complète qui tient compte de l'ensemble du paysage. Nous exhortons vraiment le Canada à aller plus loin que ce qu'ont fait l'Australie et la France et à présenter une loi rigoureuse sur la sécurité en ligne qui protège les enfants et tous les Canadiens.

**Rachael Thomas:** C'est formidable. Merci beaucoup, madame Austin.

**La présidente:** Je ne savais pas que cela se produisait dans les voitures. Je vous remercie de votre intervention.

Monsieur Myles, vous avez la parole pendant cinq minutes.

**David Myles (Fredericton—Oromocto, Lib.):** Merci beaucoup.

Je remercie tous les témoins qui sont ici aujourd'hui. Cette discussion est passionnante et vraiment importante.

La députée Thomas a volé ma question, qui était excellente. En ce qui concerne le précédent projet de loi sur les préjudices en ligne, je cherchais à savoir en quoi consistaient ses lacunes. Je ne savais pas que ce projet de loi bénéficiait d'un soutien aussi unanime que celui qui semble régner dans cette salle. Je suis d'accord pour dire que son retour semble être légitime.

Je voudrais clarifier un peu la conversation, car il semble que chacun d'entre nous parle de différents niveaux de responsabilité. L'un de ces niveaux est la lourde responsabilité du gouvernement d'appeler à l'interdiction d'utiliser les médias sociaux. Comme Carol Todd l'a mentionné, je pense qu'il est important de faire la distinction entre le fait d'être en ligne et le fait d'utiliser les médias sociaux. Nous parlons d'une chose différente lorsque nous évoquons

l'interdiction d'utiliser les médias sociaux. Il y a ensuite la responsabilité des entreprises de médias sociaux d'assurer la sécurité délibérément. L'autre partie concerne la responsabilité des parents et des enfants et les habitudes saines.

Je pense que nous abordons tous cette question sous des angles différents, mais en réalité, d'après ce que j'entends, les habitudes saines ne peuvent pas s'imposer isolément. Les habitudes saines par elles-mêmes et l'éducation ne suffiront pas, car l'algorithme lui-même doit être ajusté. La sécurité doit être intégrée délibérément dans les médias sociaux.

J'aimerais parler à Zachary pendant un instant.

Tout d'abord, je te félicite d'avoir été convoqué. Je n'étais pas à ton niveau quand j'avais 12 ans. Je dois dire que je suis très impressionné.

**Rachael Thomas:** Cependant, vous êtes presque à son niveau maintenant.

**Des députés:** Ha, ha!

• (1240)

**David Myles:** J'y arrive. Vous faites valoir un argument valable. Je rattrape Zachary très lentement.

Je voudrais vous parler, car vous avez évoqué l'idée de rendre ces médias sûrs. Vous connaissez ces espaces. Vous savez où se trouvent les problèmes et ce que signifie pour vous, disons, la sécurité délibérée.

Comment pouvez-vous interagir avec ces plateformes? Interagissez-vous avec des médias sociaux ou simplement avec les plateformes en ligne? À quoi ressemble la responsabilité dans ce contexte?

**Zachary Fathally:** Si j'ai bien compris, vous m'avez essentiellement demandé quels médias sociaux j'utilise.

**David Myles:** Oui, et je crois qu'à un moment donné, vous avez déclaré: « Faites de la sécurité la norme », ce qui m'a semblé être une très bonne idée, alors j'aimerais en parler un peu.

**Zachary Fathally:** Ce que j'entends par « faire de la sécurité la norme », c'est que vous ne devriez pas être forcés de trouver des solutions de contournement pour pouvoir parcourir les plateformes en ligne en toute sécurité. La première chose qui doit vous passer par la tête lorsque vous créez un site Web, c'est la question de savoir si les enfants ou les gens en général seront en sécurité lorsqu'ils sont en ligne. Vous voyez ce que je veux dire?

**David Myles:** Tout à fait. Je comprends cela, car je pense que c'est ce dont nous parlons. Il incombe aux créateurs de ces plateformes de créer un espace intrinsèquement sûr pour les enfants, s'ils souhaitent leur permettre d'y avoir accès.

Utilisez-vous les plateformes? Êtes-vous également présent sur les médias sociaux?

**Zachary Fathally:** Oui, mais je n'utilise que YouTube, et mon adresse électronique est sur Gmail. C'est tout.

**David Myles:** Je vous remercie. Il est formidable de vous accueillir parmi nous.

Madame Bonenfant, je me demande si vous pourriez parler des trois éléments constitutifs.

[Français]

Nous avons abordé les saines habitudes et tout ça, mais je me demande parfois comment on peut régler les trois facteurs qui sont importants.

**Maude Bonenfant:** En ce qui concerne la réglementation, nous savons que nous avons en besoin, parce qu'on a laissé aller l'industrie et que ça ne fonctionne pas. Du côté de l'industrie elle-même, dès qu'il y a des règles, ce sont des balises qui s'appliquent à toutes les entreprises. Donc, chaque plateforme doit normalement s'y conformer, au risque de faire l'objet de poursuites judiciaires, ce qu'on est en train de commencer à voir pour toutes sortes d'infractions aux lois mises en place.

De plus, étant donné la responsabilité de s'assurer qu'un espace est sécuritaire selon l'âge auquel on s'adresse, quand des plateformes ont la volonté de dire que ça va être, par exemple, un compte Instagram pour les jeunes et les petits, il faut s'assurer que les configurations seront faites en fonction d'un espace réellement sécuritaire pour les jeunes. Par exemple, ça peut être avec les configurations par défaut parce que, présentement, les configurations par défaut sont complètement ouvertes. Si, au contraire, on amenait le jeune à débloquer les configurations une après l'autre, il apprendrait.

Voilà qui nous amène vers le troisième pôle, qui est l'éducation. Les jeunes sont extrêmement brillants. Ils sont conscients. Ils le savent et le sentent dans leur corps, dans leur santé mentale, qu'il y a des éléments qui ne fonctionnent pas. Ils regardent les adultes. Donc, ils sont dans un monde où ils répondent très bien aux dispositifs, c'est-à-dire en restant collés à l'écran, et un monde où les adultes ne les protègent pas comme ils le devraient. Donc, c'est dans ce contexte qu'il faut échanger avec eux et les écouter. C'est génial: Zachary s'exprime extrêmement bien, c'est brillant, ce qu'il dit, et il faut vraiment l'écouter.

Il y a des organismes qui vont sur le terrain. Au Québec, un organisme qui s'appelle Le Ciel envoie dans les écoles des gens qui écoutent les jeunes. Les jeunes parlent de leurs problèmes avec ces gens. Il y a une éducation qui se fait comme ça dans les deux sens. Les adultes aussi commencent à être informés sur ce qui se passe. Ensemble, on doit essayer de construire de saines habitudes de vie, parler de la façon générale dont on peut introduire l'écran, puis les médias sociaux à un certain moment, pour aller chercher les bénéfices et limiter les méfaits.

Il est sûr que les lois — et je reviens au point de départ —, ce sont des balises. Les lois fonctionnent évidemment pour encadrer l'industrie, mais aussi pour transmettre de l'information aux parents. On leur envoie de l'information pour indiquer, par exemple, que ceci est mauvais avant l'âge de 13 ans pour les raisons X et Y. C'est aussi une manière de les sensibiliser. Ce sont des guides avec lesquels les adultes, les enfants et les adolescents peuvent grandir et peuvent se dire, par exemple, que ça, ça a été balisé par la science, qui dit que, à partir de tel âge, il ne devrait pas y avoir telle fonctionnalité.

Il y a cette interaction entre les trois éléments.

**La présidente:** Merci.

Monsieur Champoux, la parole est à vous pour deux minutes et demie.

**Martin Champoux:** Merci, madame la présidente.

Monsieur Desrosiers, une des recommandations que vous avez présentée au Comité m'interpelle vraiment. C'est celle qui consiste à redistribuer les produits de la taxe envisagée sur les services numériques, la fameuse TSN, que le gouvernement a retirée en espérant avoir des avantages dans la négociation avec M. Trump, ce qui n'a rien donné du tout. Le Bloc québécois propose de ramener cette taxe sous forme de redevance pour aider le secteur des médias et le secteur de la culture.

Vous, vous la proposez au Comité, dans un autre but, j'imagine.

On sait que cette taxe pourrait générer 1,2 ou 1,3 milliard de revenus par année. Donc, c'est un outil intéressant.

À quoi affecteriez-vous les fonds que rapporterait cette taxe?

● (1245)

**Guy Desrosiers:** Je la réaffecterais l'ensemble de l'action nécessaire. On a parlé des habitudes de vie, tout à l'heure, mais les fonds pourraient également être affectés au monde des médias, qui souffre énormément de cette aspiration des géants du numérique, qui aspirent toute l'économie. Il y a les médias, mais aussi le commerce du détail, entre autres. Je pense que c'est nécessaire pour l'ensemble de la société.

Je me permettrais d'aller plus loin en disant que ces fonds pourraient aider à modifier un phénomène de société, un phénomène de santé. Il y a quelque chose qui s'appelle la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, que vous connaissez tous, puisque vous êtes à Ottawa. Selon la Charte d'Ottawa, pour agir sur un phénomène, il faut éduquer l'individu, agir sur les environnements, sur les lois et sur les institutions. Nous avons parlé de l'enseignement, à l'école, des lois devant encadrer les sociétés et outiller les individus, les jeunes comme les parents. Alors, je vous renvoie à ce modèle d'action qu'est la Charte d'Ottawa, qui est utilisée partout dans le monde pour agir sur des phénomènes sociaux.

**Martin Champoux:** Vous soulevez aussi une chose que je trouve très intéressante, c'est le fait que les programmes et les initiatives mises en place ne sont pas bien connus. Ils ne sont peut-être pas bien diffusés. Ça, on l'a découvert pendant cette étude. Il y a une foule d'initiatives super intéressantes qui nous ont été proposées par différents groupes d'un peu partout au Canada, dont au Québec.

La traduction des outils ne va pas de soi, parce qu'elle occasionne des frais. Les organismes n'ont pas toujours les moyens de procéder à ces travaux de traduction.

Au-delà de la traduction, comment peut-on faire connaître les outils dont vous nous avez parlé, notamment, HabiloMédias, groupe qui est venu témoigner au Comité, ainsi que Media-Start et d'autres?

**Guy Desrosiers:** Oui, il y a aussi Cyberaide, par exemple. Il y a effectivement plusieurs solutions qui existent, mais qui sont peu connues, faute de fonds. Le manque de fonds empêche aussi que certaines ressources soient bien traduites, puisqu'on ne se fie pas seulement à l'intelligence artificielle pour traduire. Quand on est dans le monde de la santé, on doit valider nos contenus.

Tout à l'heure, une dame — dont je ne me souviens plus du nom — que j'ai entendue et trouvée très intéressante, comme tous les autres, a dit chercher des outils pour les parents. Je lui dirais d'aller voir le site PAUSE, [pauseyourscreen.com](http://pauseyourscreen.com) ou [pausetoncran.com](http://pausetoncran.com). Elle y trouvera des outils pour les parents, pour les éducateurs ainsi que pour les jeunes. Il y a des jeux-questionnaires, des autotests et des références pour les gens qui ont des problèmes. Ce sont toutes des références canadiennes qu'on essaie le plus possible de mettre en ligne pour vous aider.

**Martin Champoux:** Pour finir, je veux redire ce que j'ai dit tantôt à mon collègue M. Waugh, qui semblait beaucoup plus pessimiste que moi quant à l'utilité des données et des informations que nous recueillons dans le cadre de cette étude.

Il est vrai que beaucoup de travaux n'ont pas débouché sur des projets législatifs concrets. Il y a des projets de loi qui sont morts au Feuilleton, évidemment, mais j'ai bon espoir que ce que nous avons fait dans le cadre de cette étude servira.

Soyez tous assurés que vos témoignages ont été extrêmement enrichissants et que nous allons certainement en tenir compte dans les recommandations que nous ferons à nos analystes pour la rédaction du rapport.

Ce rapport ne restera pas sur une tablette, monsieur Waugh.

Merci beaucoup, madame la présidente.

[Traduction]

**La présidente:** Madame Thomas, vous avez la parole pendant cinq minutes.

**Rachael Thomas:** Fort bien. Ma première question est destinée à Josephine.

Josephine, vous avez toute l'attention des députés du Bloc québécois, des libéraux et des conservateurs. Nos yeux sont rivés sur l'écran devant nous, et vous figurez sur cet écran. Si vous avez un message à faire passer aujourd'hui au sujet des jeunes qui utilisent les médias sociaux et de ce que le gouvernement peut faire pour améliorer la situation pour vous et vos pairs, quel est le message que vous souhaitez que nous recevions?

**Josephine Maharaj:** Bonjour. Je pense que ce que le gouvernement doit comprendre, c'est que tout succès obtenu grâce à une interdiction d'utiliser les médias sociaux ou une restriction de ces médias, ou grâce à un Internet dont nous ne sommes pas dépendants, découlera de communications avec les jeunes. Et, ces jeunes comprennent les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. Il ne s'agit pas d'un seul groupe ou d'une seule catégorie de jeunes.

De plus, je pense que pour nous, le succès consisterait en ce qu'Internet continue d'exister, tout comme les médias sociaux. Un sentiment qui a été souvent répété par les témoins d'aujourd'hui, c'est le fait que nous ne cherchons pas à abandonner Internet ou les médias sociaux. Ils sont là pour de bon.

Le succès, c'est la capacité de gérer Internet de manière réfléchie, de se déconnecter et de vivre sa vie sans y avoir accès à tout moment. En fin de compte, c'est un outil, et les outils sont faits pour être rangés.

En ce qui concerne la sextorsion, les abus fondés sur des images et le matériel pédopornographique, qu'il soit généré par l'IA ou collecté par des prédateurs, ils ont des conséquences réelles imputables à ceux qui commettent ces actes odieux.

Je crois que c'est ce que j'avais à dire.

Madame Thomas, je vous remercie infiniment de m'avoir donné le temps de m'exprimer.

● (1250)

**Rachael Thomas:** Je vous en prie. Je vous remercie d'avoir répondu à ma question. Je sais que témoigner devant notre groupe peut être un peu intimidant, mais vous vous êtes très bien exprimée.

Ma prochaine question est destinée à la représentante de Luna Child and Youth Advocacy Centre.

Je lisais plusieurs articles, et l'un des faits qui m'ont frappée à l'issue de ma lecture, c'est le fait que le nombre de cas de mauvais traitements infligés aux enfants a considérablement augmenté pendant la pandémie de COVID-19. Je me demandais si vous pouviez m'expliquer pourquoi cela a peut-être été le cas et comment le centre Luna a réagi à cette situation.

**Karen Orser:** Nous avons constaté une augmentation importante au fil du temps pendant la pandémie de la COVID-19. Alors que la pandémie se poursuivait et que les enfants étaient de retour à l'école, beaucoup de comportements problématiques ont été signalés.

Il est difficile d'arriver avec une réponse catégorique à ce sujet. Toutefois, je dirais que les enseignants sont souvent la principale source de signalement.

Pendant cette période, lorsque les enfants n'étaient pas à l'école, nous avons constaté une augmentation des mauvais traitements à la maison. Nous avons constaté une augmentation des mauvais traitements envers les frères et sœurs. Au fur et à mesure que la pandémie progressait, nous avons vu de plus en plus de signalements vers la fin, à mesure que ce type de signalements nous parvenait, et que les enfants commençaient à retourner en classe. Ensuite, plusieurs rapports de dénonciations nous ont été présentés. Il s'agit d'une augmentation stupéfiante que nous avons observée dans le sillage de la pandémie.

**Rachael Thomas:** Incroyable.

**Karen Orser:** L'école a certes été un facteur majeur de protection.

**Rachael Thomas:** Oui, c'est une excellente observation. Merci de nous en avoir fait part.

L'une des choses dont vous avez également parlé dans votre déclaration préliminaire, c'est que vous constatez une augmentation du nombre de cas où un certain type de contact en ligne fait partie du portrait plus large de la maltraitance. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez, ce que vous observez et pourquoi en est-il ainsi?

**Karen Orser:** Je pense que c'est à cause de la grande exposition des enfants. Nous ne parlons pas de minutes; ce sont des heures et des heures par jour. Les enfants sont connectés presque tout le temps. J'ai fourni des statistiques à ce sujet dans mon mémoire.

À un moment donné, l'énorme exposition accrue augmente la probabilité qu'on communique avec eux par l'entremise de ces applications. Nous constatons ensuite que ces cas en ligne se traduisent souvent par des rencontres en personne, où les enfants rencontrent les délinquants en public, dans les centres commerciaux et dans les voitures.

Je vais également revenir sur l'augmentation du nombre de dossiers d'exploitation sexuelle que nous constatons à Luna. Elles sont liées à la facilité d'accès des enfants en ligne.

**Rachael Thomas:** Merci. Je vous en suis reconnaissante.

Je vais peut-être poser ma dernière question de la façon suivante: quel est l'élément le plus important que nous, à titre de législateurs, devons prendre en compte lors de l'évaluation d'un projet de loi?

**Karen Orser:** Je ne sais pas si je pourrais le dire mieux que Mme Maharaj, Mme Austin, ou n'importe quel autre invité. Je pense avoir entendu aujourd'hui que toutes les réponses sont ici et qu'elles sont très claires. Il est également très clair que la complexité de cette question, comme de tout autre problème social complexe et compliqué, exige une approche à plusieurs volets. Nous devons faire quelque chose.

Un autre témoin a expliqué plus tôt que nous ne pouvons pas espérer une solution miracle. Des enfants subissent des préjudices tous les jours. Dans tout ce que nous faisons pour trouver des solutions et intégrer nos connaissances et notre compréhension des conséquences sociales et économiques graves et à long terme pour les enfants, leurs familles et notre société, nous devons avancer chaque jour avec quelque chose. Il s'agit d'éduquer les enfants, les parents et les enseignants. Il s'agit de tenir les plateformes responsables, et de faire participer tout le monde sans plus tarder.

• (1255)

**La présidente:** Je vous remercie.

Monsieur Myles, vous avez la parole pour les cinq dernières minutes, je vous prie.

**David Myles:** Madame Maharaj, je vais revenir à vous un instant, parce que votre témoignage était vraiment excellent.

Vous avez mentionné que c'est un outil et je suis d'accord. Je pense qu'une partie de la question que nous nous posons est de savoir si, dans sa forme actuelle, cet outil crée une trop forte dépendance ou s'il est trop dangereux pour que les gens l'utilisent.

Je pense qu'au début, lorsque nous avons fait cela, nous avons parlé des cigarettes et de l'idée de savoir qui y a accès, comment nous les réglementons et à quel point elles sont maintenant fortement réglementées. Nous savons que les médias sociaux créent une très forte dépendance.

Madame Maharaj, je me demande si, à votre avis, en tant que personne qui interagit avec les médias sociaux, vous estimez que le système, dans sa forme actuelle, doit être réglementé ou modifié, compte tenu de la façon dont il se comporte, dont vous interagissez avec lui et dont il interagit avec vous?

**Josephine Maharaj:** Il s'agit d'une vaste question.

Je ne pourrai y répondre que du point de vue d'une adolescente, et non pas de quelqu'un de l'âge de Zachary ou même plus jeune qui est en ligne.

Lorsque nous participons aux réseaux sociaux en toute connaissance de cause et que nous nous rappelons à quel point il est puissant... Je pense que l'on dit souvent que c'est comme de tenir une grenade entre nos mains. C'est une chose qu'on me répétait quand j'étais plus jeune. Lorsque nous nous engageons dans cette voie, cela peut être une bonne chose. Les réseaux sociaux peuvent être utilisés à bon escient, par exemple pour communiquer avec d'autres, acquérir de l'expérience, et prendre conscience de différents points de vue.

À l'origine, en 2000, les réseaux sociaux nous ont simplement été présentés comme un nouveau moyen de communication. Au bout du compte, si nous prenons le temps de réfléchir à la manière dont nous interagissons avec elle, elle peut être utilisée à cette fin. De toute évidence, les réseaux sociaux peuvent également être utilisés à des fins néfastes, comme nous l'avons entendu aujourd'hui de la part des témoins et comme vous l'avez certainement entendu lors de plusieurs audiences du Comité.

Je ne sais pas si cela répond exactement à la question, mais voilà en gros ma propre expérience. Cela peut être une bonne chose si nous en sommes conscients.

**David Myles:** Tout à fait. C'est formidable de vous entendre parler ainsi. J'ai l'impression que c'est une voix qui manquait au Comité, et c'est vraiment précieux que vous l'exprimiez aussi clairement. Merci beaucoup.

Mes prochaines questions s'adressent à Mme Austin.

J'ai une question concernant la réglementation des grandes entreprises technologiques. Maintenant que nous voyons cela se produire dans des contextes internationaux, quelle est selon vous la probabilité... Comment tout cela va-t-il se passer concrètement?

Je comprends qu'il y ait beaucoup de procès aux États-Unis en ce moment, mais qu'en est-il à l'échelle internationale en matière de réglementation des grandes entreprises technologiques?

**Sara Austin:** Le Canada a maintenant l'occasion de se tourner vers les pratiques d'autres pays. Le gouvernement fédéral étudie déjà cette question depuis des années. Nous savons que notre gouvernement, le ministère du Patrimoine canadien et le ministère de la Justice ont étudié plusieurs modèles en Europe et dans le monde entier. Leur objectif est de cerner les pratiques exemplaires qui pourront ensuite être adaptées ici.

Le gouvernement a manifestement pris un mauvais départ l'année dernière en présentant le projet de loi C-63, qui comportait plusieurs lacunes. Nous savons que l'actuel ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes travaille à l'élaboration d'un nouveau projet de loi. Le Comité a eu l'occasion d'entendre l'avis de nombreux experts sur ce sujet. Il existe un consensus clair parmi un large éventail d'experts sur le fait qu'un projet de loi sur la sécurité en ligne doit inclure des éléments fondamentaux tels que le devoir de diligence, une réglementation indépendante, la sécurité par défaut, une conception adaptée à l'âge, ainsi que la recherche d'intérêt public. Nous devons rendre les données accessibles afin de mesurer les effets des réseaux sociaux, et inclure des systèmes d'IA dans le champ d'application de ce nouveau projet de loi.

Les principaux experts canadiens s'accordent clairement sur ce sujet. Nous ne pouvons pas nous contenter d'envisager une interdiction totale des réseaux sociaux pour les enfants et les adolescents. Nous devrions plutôt chercher à prendre en compte l'ensemble des préjudices numériques susceptibles d'affecter nos jeunes.

Nous exhortons le gouvernement à présenter un nouveau projet de loi en ce sens, et demandons à tous les députés de travailler ensemble, de parvenir à un consensus, puis d'agir rapidement. Je le répète, il ne s'agit pas de trouver la solution miracle, mais nous savons ce qui a fonctionné dans d'autres pays. Nous pouvons ainsi nous inspirer des meilleures pratiques afin de modifier la législation à mesure que le paysage numérique évolue.

**David Myles:** Les grandes entreprises technologiques impliquées dans ce genre d'expériences internationales en matière de réglementation en viennent-elles à modifier leur comportement? Je vous prie de répondre brièvement, merci.

**Sara Austin:** Les grandes entreprises technologiques sont souvent contraintes de modifier leur comportement, et sont tenues responsables lorsqu'il y a des conséquences et lorsqu'ils ont causé du tort. Nous savons qu'au Canada, l'industrie de la haute technologie finance un effort majeur pour tenter de s'opposer à tout projet de loi visant à renforcer la réglementation. Cela devrait mettre tous nos sens en alerte.

À titre d'exemple, Meta finance des études qui soutiennent les restrictions d'âge, car cela leur permet de se décharger de toute responsabilité. En fait, Meta sera dégagée de toute responsabilité si nous imposons des restrictions d'âge, car cela ne les oblige pas à modifier leur comportement. Au final, Meta ne fait que renvoyer la responsabilité à Apple pour mettre en place des mesures de vérification de l'âge.

Nous devons présenter un projet de loi qui aborde ce type d'enjeux de manière rigoureuse, et qui s'inspire des meilleures pratiques mises en œuvre dans d'autres pays. C'est ainsi que nous pourrions encadrer les réseaux sociaux et accorder la priorité à la protection et au bien-être de nos jeunes.

• (1300)

**David Myles:** Je pense qu'il s'agit d'un point très important. Merci beaucoup de l'avoir soulevé.

**La présidente:** Les témoignages de chacun ont été très précieux aujourd'hui. Je tiens à remercier Enfants d'abord Canada d'avoir invité ces jeunes gens qui font preuve d'une grande maturité pour leur âge, et merci à tous les autres pour vos précieux témoignages.

Comme Mme Todd l'a mentionné au début, elle a déjà fait parvenir un mémoire au Comité, que nous allons évidemment tous consulter avec attention. Si des témoins désirent ajouter un élément qu'ils n'ont pas eu l'occasion de consigner aujourd'hui, n'hésitez pas à nous envoyer tous les détails par courriel. Nous pourrions alors inclure ces nouveaux éléments au sein de notre rapport.

Voilà qui conclut notre dernière séance sur ce sujet. Je dois dire que ce fut réellement éclairant.

Je tiens une fois de plus à remercier tout le monde pour leur participation.

Sur ce, étant donné que nous sommes à court de temps, je déclare la séance levée.

---







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>